



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL



Togo



M. AKOËTÉ EGA AGBODJI

MARS 2026



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

DYNAMIQUE DES PERFORMANCES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DÉFIS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE AU SEIN DE LA CEDEAO

RAPPORT NATIONAL

Togo



M. Akoété Ega AGBODJI

Chef de mission

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	iii
Chapitre 1 : Performances socioéconomiques récentes et perspectives	1
1.1 Revue des développements socioéconomiques récents	1
1.2 Perspectives macroéconomiques du Togo sur la période 2025 - 2027	15
1.3 Analyse des perspectives macroéconomiques au regard du contexte international	19
Chapitre 2 : État de la sécurité alimentaire (ou de l'insécurité alimentaire) au Togo de 2015 à 2025	26
2.1 Examen de la Déclaration et des engagements de Maputo, Malabo et Kampala	26
2.2 Prise en compte des engagements internationaux en matière de développement agricole	32
2.3 Évaluation des piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo	55
2.4 Défis liés à la sécurité alimentaire au Togo	71
2.5 Défis de la sécurité alimentaire aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO	75
2.6 Facteurs clés (structurels et conjoncturels) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire au Togo	77
2.7 Analyse SWOT de la politique de sécurité alimentaire et de l'architecture institutionnelle du Togo	79
Conclusion et recommandations	82



INTRODUCTION

La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée en 1975 avec pour mandat de promouvoir la coopération économique et l'intégration dans tous les domaines économiques entre les États membres. Depuis sa création, les États membres fondateurs de la CEDEAO ont été fermement convaincus que l'intégration régionale est l'un des mécanismes les plus efficaces pour stimuler la prospérité de la région en conjuguant les efforts visant à assurer des politiques et des programmes de développement régional harmonisés et durables.

En vue de réaliser les objectifs des pères fondateurs, la Vision 2050 de la CEDEAO fournit une feuille de route vers la transformation de la région d'une « CEDEAO des États » à une « CEDEAO des peuples, vivant dans la paix et la prospérité pour tous ». En dépit des efforts accomplis et des résultats obtenus à ce jour, l'on pense toujours que la CEDEAO a encore beaucoup à faire pour atteindre pleinement l'objectif d'établir une région sans frontières et intégrée, avec un marché commun qui permet la libre circulation des personnes, des biens et des services. Certains observateurs et parties prenantes clés sont d'avis que la lenteur de l'intégration régionale est due en grande partie à la faible visibilité des activités et des réalisations de la CEDEAO.

L'objectif des Perspectives économiques régionales de la CEDEAO est d'améliorer la production de recherches socio-économiques appliquées de haute qualité et d'analyses politiques abordant les piliers de la Vision 2050 de la CEDEAO en vue d'informer les décideurs politiques sur le développement économique de la région. Cela devrait leur permettre de prendre des décisions éclairées pour relever les défis socio-économiques de la région. Il améliorerait également l'efficacité et la performance de la Commission de la CEDEAO dans la gestion des économies des États membres, sur la base d'une surveillance efficace de leurs économies.

En utilisant les rapports par pays produits par les États membres de la CEDEAO, l'édition 2024 du document sur les Perspectives Économiques Régionales (PERC) a discuté des récents développements économiques mondiaux et régionaux et de leurs implications sur la région de la CEDEAO et de la nécessité pour la région de se concentrer sur la gestion des



défis découlant des chocs économiques mondiaux ainsi que des tensions géopolitiques. Le PERC a également analysé la situation budgétaire et monétaire de la région, l'État de droit avec leurs implications sur les indicateurs de performance socio-économique. L'édition 2024 a également fourni une analyse approfondie des infrastructures de transport et de communication en tant que catalyseurs de l'intégration économique régionale dans la CEDEAO. L'un des principaux défis auxquels sont confrontées les infrastructures de la région est que cette dernière souffre toujours de réseaux de transport sous-développés caractérisés par des coûts élevés qui peuvent constituer un fardeau pour les entreprises, et impacter l'efficacité et la compétitivité sur le marché mondial.

L'édition 2025 constitue une analyse de suivi de l'édition 2024 et du rapport de divers États membres. Le thème de cette édition est axé sur « La sécurité alimentaire et les défis de l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO ». Il est donc consacré à l'examen des questions critiques relatives à la sécurité alimentaire dans la région de la CEDEAO et à la manière dont les défis de l'insécurité alimentaire peuvent affecter les efforts d'intégration de la CEDEAO.

L'objectif général de cette étude dans le cadre de l'édition 2025 du rapport PERC est d'examiner les questions critiques relatives à la sécurité alimentaire au Togo et à la manière dont les défis de l'insécurité alimentaire peuvent affecter les efforts d'intégration de la CEDEAO. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Collecter des données pertinentes pour renseigner la matrice de données afin de recueillir des informations pour l'élaboration de l'édition 2025 des perspectives économiques régionales ;
- Analyser la divergence et/ou la convergence des valeurs de la valeur projetée des indicateurs socio-économiques de l'édition 2024 de l'EREO et de la valeur réelle en 2024 ; dimension politique et justification macroéconomique de la divergence et de la convergence ;
- Analyser les implications possibles de trois événements majeurs de 2025 sur les perspectives socio-économiques du Togo pour la période 2025-2027 : (a) Suspension temporaire des activités de l'USAID ; b) guerre tarifaire mondiale

déclenchée par les hausses de droits de douane aux États-Unis ; et c) retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;

- Formuler des recommandations pour la gestion des implications possibles de ces développements ;
- Analyser l'état de la sécurité alimentaire au Togo (depuis la Déclaration de Maputo) et les défis que l'insécurité alimentaire pourrait poser non seulement au Togo, mais aussi aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO dans son ensemble ;
- Identifier les facteurs clés (structurels et cycliques) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire au Togo (si la sécurité alimentaire est un défi) ;
- Effectuez une analyse SWOT de l'architecture de la sécurité alimentaire du Togo.

Pour atteindre les objectifs de la mission, la démarche méthodologique a été participative dans les phases de revue documentaire d'une part et de collecte des données d'autre part.

Le présent rapport comporte deux chapitres. Le premier chapitre analyse d'abord les performances macroéconomiques et socioéconomiques récentes du Togo et ensuite les perspectives pour la période 2025-2029. Le deuxième chapitre est consacré à l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo, aux principaux défis identifiés ainsi qu'à leurs implications pour l'intégration régionale.



CHAPITRE 1 : PERFORMANCES SOCIOÉCONOMIQUES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

D'une manière générale, l'économie togolaise continue de connaître une amélioration en termes de performances macroéconomiques suite à différentes réformes qui ont touché les trois principaux secteurs d'activité. Ce premier chapitre examine l'évolution récente des performances macroéconomiques et socioéconomiques du Togo. Il met en évidence les principaux facteurs ayant soutenu la croissance économique, avant d'analyser les perspectives à moyen terme dans un contexte marqué par des incertitudes régionales et internationales.

1.1 Revue des développements socioéconomiques récents

Les programmes et projets d'envergure en cours au Togo sont ceux définis dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Les différents programmes et projets engagés au cours de ces quatre (4) dernières années ont contribué à améliorer l'environnement macroéconomique, aussi bien dans le secteur réel que dans les secteurs monétaire et budgétaire. L'analyse qui suit présente les principales évolutions observées dans ces différents domaines.

1.1.1 Secteur réel

Sur la période 2022-2024, l'économie togolaise a poursuivi sa trajectoire de reprise amorcée après la crise sanitaire de 2020. Cette dynamique a été soutenue par la mise en œuvre des projets prioritaires de la FdR, la relance des activités dans les secteurs productifs et la consolidation des investissements publics et privés. Toutefois, cette période a également été caractérisée par des pressions inflationnistes persistantes, résultant des tensions sur les marchés internationaux, de la hausse des prix des produits énergétiques et alimentaires, ainsi que du resserrement des conditions financières mondiales.

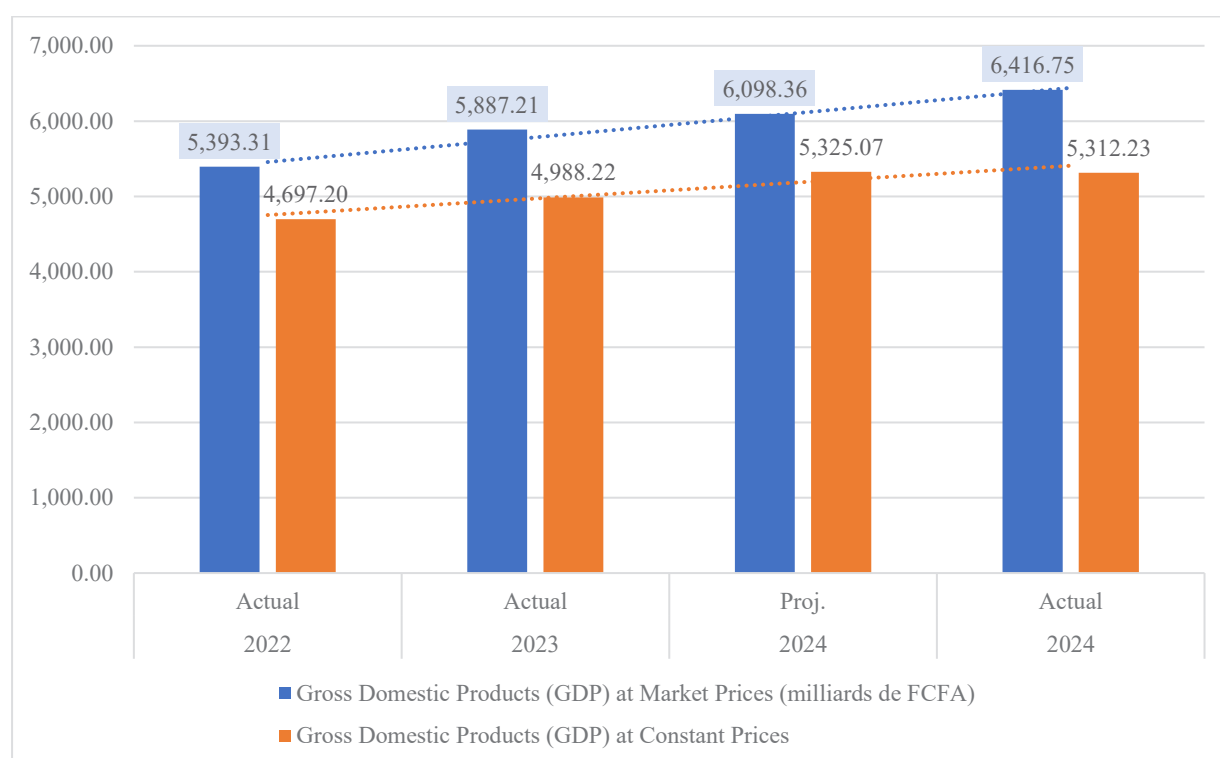
Globalement, sur la période 2022-2024, le taux de croissance annuel moyen du PIB réel est de 6,3%, portée par le dynamisme de tous les secteurs de l'économie. La contribution à la croissance du PIB réel est de 5,5 points de pourcentage en moyenne pour toutes les branches de l'économie et de 0,8 point de pourcentage pour les taxes nettes des



subventions. Cette croissance traduit la résilience de l'économie togolaise malgré un environnement international marqué par les tensions géopolitiques, le durcissement des conditions financières et la persistance de pressions inflationnistes. Toutefois, cette performance doit être nuancée. Bien que la croissance soit soutenue par les investissements publics, les services et certains secteurs industriels, elle ne s'est pas traduite par une amélioration uniforme du bien être des ménages. La persistance de la pauvreté rurale, la hausse des prix des biens alimentaires et les disparités régionales continuent de limiter les effets de cette croissance sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans l'ensemble, ces évolutions traduisent une résilience de l'économie face aux chocs externes récents, notamment les tensions géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes internationales. Elles témoignent également des efforts entrepris pour soutenir l'investissement, renforcer les secteurs productifs et consolider les fondamentaux macroéconomiques.

Graphique 1 : Produit intérieur brut (prix du marché et prix constant en milliards de FCFA)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2025

Fortement dépendant des résultats de la campagne agricole, le secteur primaire a enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,7% sur la période 2022-2024, portée principalement par les branches « Agriculture » (+5,0%) et « Élevage et chasse » (+7,3%). Après une progression de 5,6% en 2022, le secteur a légèrement ralenti en 2023 (+5,4%) avant de rebondir en 2024 (+6,0%). Avec une contribution moyenne de 1,1 point de pourcentage à la croissance du PIB réel, le secteur primaire a bénéficié des efforts du gouvernement visant à répondre au défi de la sécurité alimentaire. A ce titre, l'agriculture a été soutenue par la fourniture d'intrants, la mise en place des Zones d'Aménagement Agricoles Planifiées (ZAAP) et le maintien du Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA) basé sur le partage des risques. La bonne performance de l'agriculture contribue à renforcer la disponibilité alimentaire nationale. Toutefois, cette amélioration de la production ne garantit pas automatiquement un meilleur accès des ménages aux denrées alimentaires. En effet, les contraintes liées au prix, aux revenus, et aux perturbations des marchés continuent de peser sur l'accès économique à l'alimentation, notamment dans les zones rurales et les régions exposées à l'insécurité.

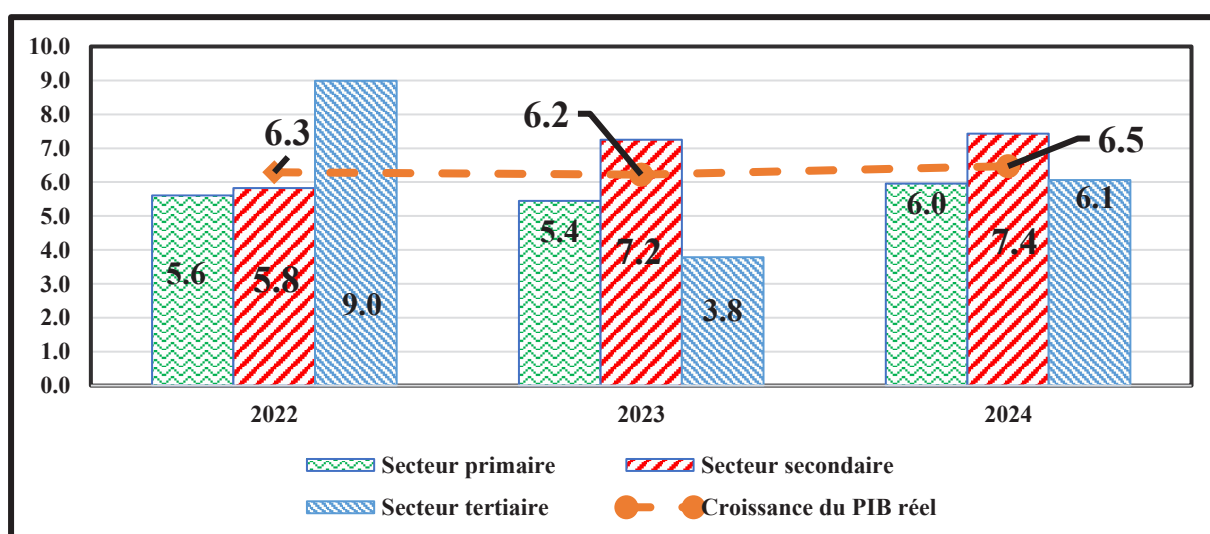
Dans le secteur secondaire, l'activité économique a enregistré une progression annuelle moyenne de 6,8% sur la période 2022-2024. Cette évolution est due à la bonne performance des branches « Production et distribution d'électricité et de gaz » (+16,7%), « Construction » (+6,4%), « Activités extractives » (+14,9%), « Raffinage pétrolier, cokéfaction et fabrication de produits chimiques » (+14,9%), « Fabrication de produits alimentaires » (+5,1%) et « Production et distribution d'eau, assainissement » (+6,7%). La contribution moyenne de ce secteur à la croissance du PIB réel est de 1,4 point de pourcentage sur la période. La branche « construction » a bénéficié des retombées des grands travaux d'infrastructures engagés par le gouvernement dans le cadre du développement national. Outre la réhabilitation et le renforcement des routes nationales, les travaux de construction et d'extension de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) ont contribué à dynamiser l'activité du secteur. La production de la branche « Production et distribution d'électricité et de gaz » s'est également consolidée grâce à la poursuite du renforcement de l'offre énergétique. Elle a été soutenue notamment par la mise en œuvre du projet Cizo d'électrification rurale, la mise en service de la centrale solaire de Blitta, la



centrale thermique Kékéli à Lomé, ainsi que par la diversification progressive du mix énergétique visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le réseau national.

Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée a progressé en moyenne de 5,9% sur la période, avec une contribution moyenne au PIB réel de 3,0 points de pourcentage. Le dynamisme du secteur est impulsé essentiellement par les activités d'information et communication (+13,8%), d'administration publique (+10,00%) ; celles relevant du secteur commercial (6,1%), ainsi que des transports et entreposage (3,3%).

Graphique 2 : Croissance du PIB réel et de la valeur ajoutée sectorielle (en %)



Source : DGEAE, cadrage de septembre 2025

Les performances enregistrées dans les secteurs productifs ont contribué à soutenir la croissance économique et à renforcer la disponibilité nationale de certains produits agricoles. Toutefois, ces résultats ne se traduisent pas nécessairement par une amélioration uniforme des conditions de vie des ménages. En effet, les ménages les plus vulnérables, notamment en milieu rural et dans les zones exposées aux aléas climatiques ou à l'insécurité, continuent de faire face à des difficultés d'accès à une alimentation suffisante et diversifiée. Cette situation nécessite que les performances macroéconomiques doivent être complétées par une analyse des conditions d'accès effectif des ménages à l'alimentation.

Les bonnes performances enregistrées dans les différents secteurs de l'économie ont eu des répercussions sur les finances publiques. L'analyse du secteur fiscal permet ainsi d'apprécier la capacité de l'État à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les investissements, financer les politiques sociales et répondre aux différents défis économiques et alimentaires du pays.

1.1.2 Secteur fiscal

L'exécution budgétaire sur la période 2022-2024 a été marquée par l'amélioration du recouvrement des recettes et l'exécution soutenue des dépenses en lien avec la mise en œuvre des projets et réformes déclinés dans la FdR et les mesures prises pour mitiger l'incidence du renchérissement des prix sur le pouvoir d'achat des ménages. De même, la maîtrise de la situation sécuritaire au Nord du pays qui requiert une réponse urgente et des moyens adaptés ainsi que la poursuite du durcissement des conditions de financement sur le marché régional qui entraînent la hausse des charges financières de la dette ont pesé sur les finances publiques.

Dette publique

L'évolution du stock de la dette publique entre 2022 et 2024 met en évidence une tendance progressive à la hausse de l'endettement, portée à la fois par la dette intérieure et la dette extérieure. Le stock total de la dette est passé de 3 337,36 milliards de FCFA en 2022 à 3 707,84 milliards de FCFA en 2023, avant d'atteindre 4 217,73 milliards de FCFA en 2024, dépassant ainsi la projection initiale de 4 098,52 milliards de FCFA. Cette progression reflète l'intensification des besoins de financement de l'économie, notamment pour soutenir les investissements publics et les programmes de développement.

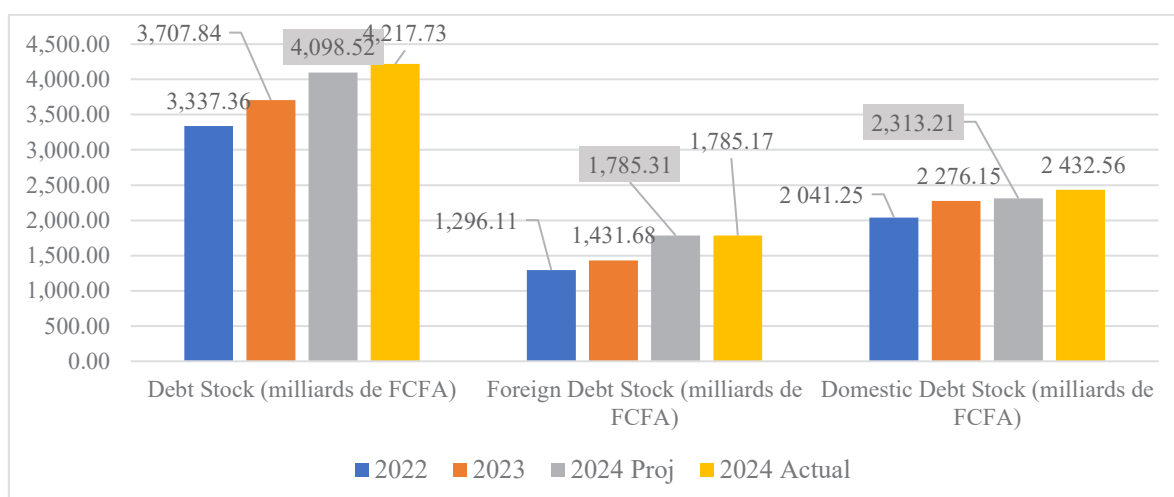
L'analyse de la structure de la dette montre que la dette extérieure a connu une progression modérée au cours de la période. Elle est passée de 1 296,11 milliards de FCFA en 2022 à 1 431,68 milliards de FCFA en 2023, puis à 1 785,17 milliards de FCFA en 2024 ; niveau légèrement supérieur à la projection initiale de 1 785,31 milliards de FCFA. Cette évolution traduit un recours accru aux financements extérieurs, généralement associés à des conditions financières relativement favorables pour soutenir les investissements stratégiques.



Parallèlement, la dette intérieure enregistre également une augmentation notable. Elle passe de 2 041,25 milliards de FCFA en 2022 à 2 276,15 milliards de FCFA en 2023, pour atteindre 2 432,56 milliards de FCFA en 2024, dépassant la projection de 2 313,21 milliards de FCFA. Cette dynamique confirme le rôle croissant du marché financier régional dans le financement des besoins budgétaires, notamment à travers les émissions de titres publics sur le marché de l'UEMOA.

Rapporté au PIB nominal, l'encours de la dette publique est ressorti en moyenne à 63,2% sur la période. Le stock de la dette intérieure représente en moyenne 60,1% du portefeuille de la dette publique entre 2022 et 2024.

Graphique 3 : Stock de la dette, dette extérieure et dette intérieure (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP, Août 2025

Tableau 1 : Paiements du service de la dette extérieure de l'Administration Centrale budgétaire par type de créanciers (Millions de FCFA).

Années	Créanciers bilatéraux officiels	Créanciers multilatéraux	Banque commerciale ou autre institution financière	Titres de Créances	TOTAL
2022	4 305,23	17 633,81	70 555,09	0	39 054,2
2023	5 360,32	37 815,6	67 797,62	0	110 973,54
2024	5 721,62	55 965,66	83 521,94	0	145 209,22

Source : DGTCP, Août 2025

Au-delà des finances publiques, l'analyse de la conjoncture macroéconomique nécessite également d'examiner les évolutions du secteur monétaire. Celui-ci fournit des indications importantes sur les conditions de financement de l'économie ; la liquidité du système financier ainsi que l'évolution des prix.

1.1.3 Le secteur monétaire

Sur la période 2022-2024, la situation monétaire du Togo a été marquée par une progression de la masse monétaire (M2), portée par l'augmentation des actifs extérieurs nets (AEN), des créances sur l'économie et des créances nettes sur l'Administration publique centrale.

1.1.3.1 Masse monétaire et composantes

Sur la période 2022-2024, la masse monétaire du Togo est ressortie à 3.022,7 milliards en 2024 contre 2.781,9 milliards en 2023 et 2.607,8 milliards en 2022. Cette progression est portée essentiellement par l'augmentation des autres dépôts inclus dans la masse monétaire de 134,2 milliards et des dépôts transférables (dépôts à vue) de 80,3 milliards. Les autres dépôts inclus dans la masse monétaire sont passés de 1.058,8 milliards en 2022 à 1.217,5 milliards en 2023 et à 1.415,7 milliards en 2024. Les dépôts transférables sont passés de 1.178,8 milliards en 2022 à 1.135,8 milliards et à 1.163,0 milliards en 2024. La circulation fiduciaire a progressé en moyenne annuelle de 11,0%, en passant de 370,2 milliards en 2022 à 428,6 milliards en 2023 puis à 444,0 milliards en 2024.

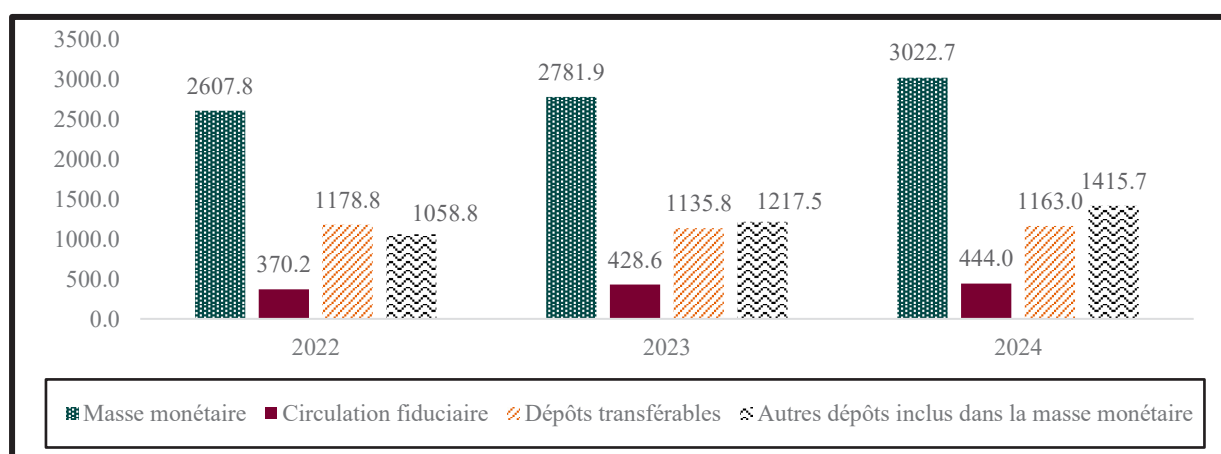
La progression annuelle moyenne des autres dépôts inclus dans la masse monétaire est liée principalement à la consolidation des dépôts dans les banques de 134,2 milliards. Dans ce contexte, sa proportion dans la masse monétaire s'est accrue, atteignant 46,8% en 2024, contre 43,8% en 2023 et 40,6% en 2022.

La progression annuelle moyenne des dépôts transférables (dépôts à vue) est imputable essentiellement à l'augmentation des dépôts dans les banques de 68,4 milliards et des dépôts dans les Centre de Chèques Postaux (CCP) et les Caisses Nationaux d'Épargne (CNE) de 11,7 milliards. Sa part dans la masse monétaire a baissé pour se situer à 38,5% en 2024, contre 40,8% en 2023 et 45,2% en 2022.



L'augmentation de la circulation fiduciaire est portée principalement par celle des billets et monnaies mis en circulation qui se sont établis à 513,2 milliards en 2024, contre 485,3 milliards en 2023 et 432,2 milliards en 2022. Ainsi, le coefficient de préférence du public pour la monnaie fiduciaire (circulation fiduciaire rapportée à la masse monétaire) s'est établi à 0,1469 en 2024, contre 0,1541 en 2023 et 0,1419 en 2022.

Graphique 4 : Évolution de la masse monétaire et ses composantes entre 2022 et 2024 (en milliards)



Source : DGEAE, à partir des données de la BCEAO.

1.1.3.2 Contreparties de la masse monétaire

Sur la période 2022-2024, les actifs extérieurs nets ont progressé en moyenne de 2,2% pour se situer à 1.169,0 milliards en 2024 ; à partir des valeurs de 1.130,1 milliards en 2023 et 1.077,6 milliards en 2022. Cette progression est portée essentiellement par l'amélioration des AEN de la BCEAO qui sont passés de -410,2 milliards en 2022 à -259,1 en 2023 et -206,6 milliards en 2024. Les AEN des banques ont baissé sur la période pour s'établir à 1.375,6 milliards en 2024, contre 1.389,2 milliards en 2023 et 1.487,8 milliards en 2022.

Les créances intérieures sont ressorties à 2.285,9 milliards en 2024, contre 1.955,0 milliards en 2023 et 1.847,8 milliards en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 17,2%. Cette expansion résulte de la progression des créances nettes sur l'Administration Centrale de 147,1 milliards et des créances sur l'économie de 137,5 milliards sur la période sous revue. Les créances nettes sur l'Administration Centrale sont passées de 184,3 milliards en 2022 à 216,2 milliards en 2023 et 448,4 milliards en 2024. Les créances sur l'économie sont ressorties à 1.837,5 milliards en 2024, contre 1.738,7 milliards en 2023 et 1.663,5 milliards en 2022.

La progression des créances nettes des institutions de dépôt sur l'Administration Centrale est liée à l'accroissement des créances nettes de la BCEAO de 79,0 milliards et des créances nettes des banques de 68,0 milliards. Celle des créances sur l'économie est imputable principalement à la progression des créances des banques de 126,2 milliards.

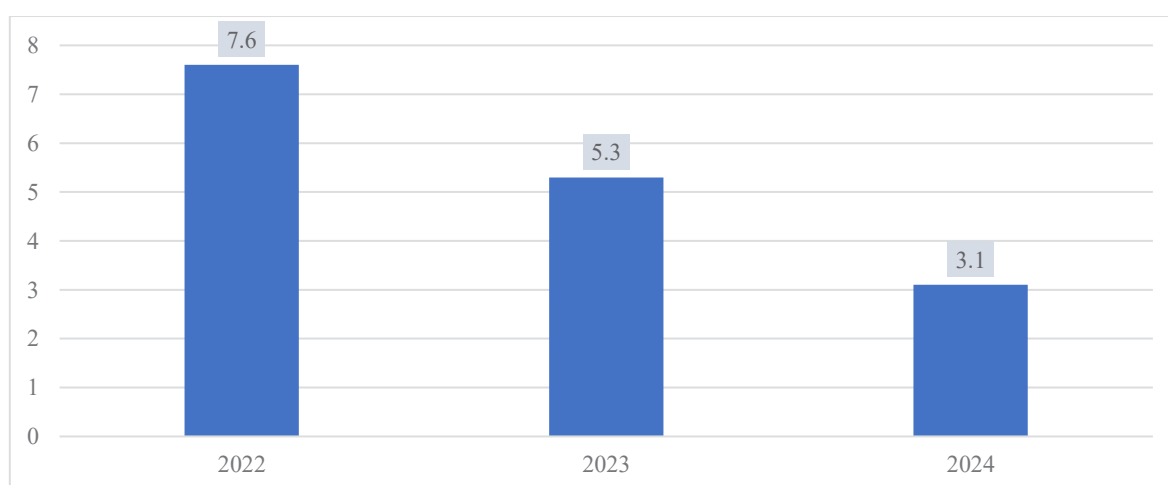
En pourcentage du PIB nominal, le financement de l'économie s'est établi à 28,5% à fin décembre 2024, contre 29,2% à fin décembre 2023 et 30,8% à fin décembre 2022.

1.1.3.3 L'inflation

L'évolution récente de l'inflation montre une tendance nette à la décélération des prix à la consommation. Le taux d'inflation est passé de 7,6 % en 2022 à 5,3 % en 2023, puis à 3,1 % en 2024. Cette baisse progressive traduit un processus de stabilisation du niveau général des prix, après les tensions inflationnistes observées en 2022 dans un contexte international marqué par la hausse des prix des produits alimentaires, de l'énergie et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

La diminution de l'inflation entre 2022 et 2023 (-2,3 points de pourcentage), puis entre 2023 et 2024 (-2,2 points), suggère un retour graduel vers une dynamique de prix plus modérée. Cette évolution peut être associée à plusieurs facteurs, notamment l'amélioration progressive de l'offre de produits alimentaires, l'atténuation des pressions externes sur les prix et les mesures de politique économique visant à contenir la hausse du coût de la vie.

Graphique 5 : Indice des prix à la consommation (%)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2025



Dans l'ensemble, l'inflation enregistrée en 2024 (3,1 %) se rapproche du seuil de convergence fixé par l'UEMOA (3 %) ; ce qui constitue un signal favorable pour la stabilité macroéconomique. Une inflation maîtrisée contribue à préserver le pouvoir d'achat des ménages, à améliorer la prévisibilité des conditions économiques et à renforcer l'environnement propice à l'investissement et à la croissance économique durable.

Après l'analyse des évolutions internes de l'économie, il convient d'examiner les relations du Togo avec le reste du monde. Les indicateurs du secteur extérieur ainsi que la capacité de l'économie à faire face aux déséquilibres internationaux.

1.1.4 Secteur extérieur

1.1.4.1 Le solde courant

L'évolution du solde du compte courant met en évidence la persistance d'un déficit extérieur sur la période 2022-2024, traduisant un déséquilibre structurel entre les ressources externes et les paiements effectués vers l'extérieur. En 2022, le déficit du compte courant s'établit à -176,8 milliards de FCFA, reflétant un niveau déjà significatif des sorties nettes de devises.

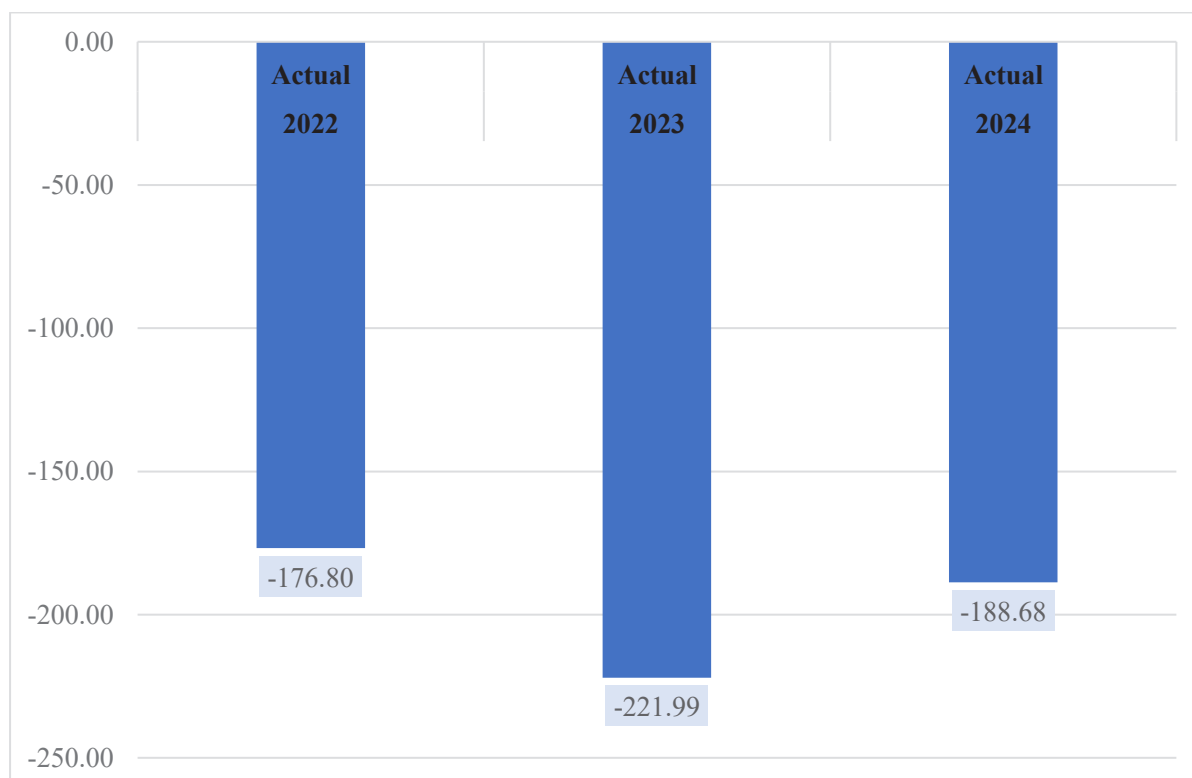
En 2023, le déficit s'est accentué pour atteindre -221,99 milliards de FCFA, soit une détérioration d'environ 45 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. Cette évolution peut s'expliquer notamment par l'augmentation de la facture des importations, en particulier celles liées aux produits énergétiques, alimentaires ou aux biens d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés.

Toutefois, une amélioration relative est observée en 2024, avec un déficit ramené à -188,68 milliards de FCFA. Bien que le solde reste négatif, cette réduction du déficit suggère un rééquilibrage partiel des comptes extérieurs, possiblement lié à une amélioration des exportations, des transferts extérieurs ou à une modération de certaines importations.

Dans l'ensemble, ces évolutions indiquent que le compte courant demeure structurellement déficitaire, situation fréquente dans les économies en phase de transformation et d'investissement. Néanmoins, la réduction observée en 2024 constitue un signal encourageant, soulignant l'importance de renforcer la compétitivité des

exportations, la diversification productive et la substitution aux importations afin d'améliorer durablement la position extérieure de l'économie.

Graphique 6 : Solde du compte courant (en milliards de FCFA)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2025

1.1.4.2 La balance des paiements

Sur la période 2022-2024, le solde global de la balance des paiements du Togo est, en moyenne, ressorti excédentaire de 25,1 milliards, passant de -16,8 milliards en 2022 à 53,4 milliards en 2023, puis à 38,9 milliards en 2024. Ce niveau résulte d'un déficit du compte courant de 195,8 milliards, compensé par un excédent du compte de capital de 323,1 milliards et des sorties nettes de capitaux du compte financier de 103,5 milliards sur la période sous revue. En pourcentage du PIB, le solde global est de 0,6% en 2024 contre 0,9% en 2023 et -0,2% en 2022.

Le déficit de la balance courante est situé à 188,7 milliards en 2024 contre 222,0 milliards en 2023 et 176,8 milliards en 2022. Cette situation résulte de la détérioration du déficit de la balance des biens qui est passé de 716,8 milliards en 2022 à 755,6 milliards en 2023 et 744,1 milliards en 2024. Le solde de la balance des services s'est amélioré, passant de 96,0 milliards en 2022 à 121,7 milliards en 2023 et 130,7 milliards en 2024. Le solde excédentaire



des revenus primaires est passé de 6,8 milliards en 2022 à 5,9 milliards en 2023 et 19,4 milliards en 2024. Quant au solde des revenus secondaires, il s'est établi à 405,4 milliards en 2024 contre 405,9 milliards en 2023 et 437,1 milliards en 2022. Le déficit courant rapporté au PIB est de 2,9% en 2024 contre 3,7% en 2023 et 3,3% en 2022.

En moyenne, le solde de la balance des biens est ressorti déficitaire de 738,8 milliards, passant de 716,8 milliards en 2022 à 744,1 milliards en 2024. Cette évolution est due à l'augmentation des importations plus que proportionnelle à celle des exportations. L'amélioration du solde excédentaire des services est principalement imputable à la progression de l'excédent des voyages et des autres services qui sont ressortis respectivement à 80,4 milliards et 118,9 milliards en 2024 contre 78,4 milliards et 119,9 milliards en 2023, et 68,3 milliards et 109,4 milliards en 2022.

La régression du solde excédentaire des revenus secondaires résulte principalement de l'évolution du solde des autres secteurs sur la période qui est passé de 403,9 milliards en 2022 à 395,2 milliards en 2024, après s'être passé à 392,3 milliards en 2023.

L'excédent du solde du compte de capital se fixe à 297,8 milliards en 2024, contre 359,7 milliards en 2023 et 311,7 milliards en 2022, soit une progression moyenne de 11,0 milliards. Cette évolution est imputable à la progression des transferts de capital des Administrations publiques et des autres secteurs en moyenne, respectivement, de 7,3 milliards et 3,7 milliards.

Le solde du compte financier se situe à 70,3 milliards en 2024, contre 86,5 milliards en 2023 et 153,7 milliards en 2022. Cette progression est liée principalement à l'expansion des sorties nettes au titre des investissements de portefeuille qui sont en moyenne de 32,3 milliards.

Tableau 2 : Solde de la balance des paiements 2022 – 2024 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	2022	2023	2024(e)
A. Compte des transactions courantes	-176,8	-222,0	-188,7
A.1. Balance des biens	-716,8	-755,6	-744,1
Exportations	899,2	953,3	999,0
Importations	1616,0	1708,9	1743,2
A.2. Balance des services	96,0	121,7	130,7
A.3. Balance des revenus primaires	6,8	5,9	19,4
A.4. Balance des revenus secondaires	437,1	405,9	405,4
B. Compte de capital	311,7	359,7	297,8
C. Solde des comptes des transactions courantes et de capital	134,9	137,8	109,1
D. Compte financier	153,7	86,5	70,3
Erreurs et omissions nettes (EON)	2,0	2,1	0,0
Solde global (C-D+EON)	-16,8	53,4	38,9
Solde global rapporté au PIB	-0,3	0,9	0,6
PIB nominal	5393,3	5954,3	6458,1
Solde courant rapporté au PIB	-3,3	-3,8	-2,9

(e) : Estimation d'août 2025 de la BCEAO

Source : DGEAE, à partir des données BCEAO

Au-delà des performances macroéconomiques et des équilibres extérieurs, l'évaluation du développement d'un pays repose également sur l'analyse de ces indicateurs sociaux. L'examen de l'évolution de la pauvreté, du développement humain et de l'emploi permet d'apprécier dans quelle mesure les performances économiques observées se traduisent par une amélioration des conditions de vie des populations.



1.1.5 Secteur social

Selon INSEED (2022), l'incidence de la pauvreté est en baisse. Elle a baissé de 1,7 point de pourcentage passant de 45,5% en 2018 à 43,8% en 2021 avec des disparités de niveaux selon le milieu de résidence et la région. En effet, la pauvreté est plus marquée en zone rurale avec une incidence de 58,2% contre 24,6% en milieu urbain. La pauvreté est très inégalement répartie entre les régions. En dehors de la région Centrale, où la pauvreté a augmenté (47,3% en 2018 à 50,3% en 2021), les autres régions ont enregistré de légères baisses de la pauvreté entre 2018 et 2021.

Un autre indicateur social est l'indice de développement humain (IDH). Selon PNUD (2025), l'Indice de Développement Humain (IDH) du Togo a atteint 0,571 en 2024/2025, contre 0,567 un an auparavant. Ce progrès permet au pays de franchir un seuil symbolique, passant de la catégorie des pays à faible développement humain à celle des pays à développement humain moyen. Le Togo se classe désormais 161ème sur 193 pays et territoires, il gagne deux places, et se positionne au 4ème rang en Afrique de l'Ouest.

Quant au taux de chômage, il est au sens du Bureau International du Travail de l'ordre de 3,9% en 2017 (INSEED, 2019). Le chômage se concentre principalement chez les jeunes instruits des zones urbaines qui peuvent se permettre d'attendre la bonne offre d'emploi. Il touche principalement les jeunes citadins très instruits des segments les plus aisés de la société (4ème et 5ème quintile). En revanche, le taux de sous-emploi est de l'ordre de 61% et concerne surtout les femmes et les habitants des zones rurales (Banque mondiale 2023).

Ces indicateurs sociaux mettent en évidence des progrès en matière de développement humain, mais révèlent également la persistance de vulnérabilités importantes au sein des ménages. Certains groupes de ménages demeurent particulièrement exposés aux risques de pauvreté et d'insécurité alimentaire ; une situation qui impose d'analyser la sécurité alimentaire à l'échelle des ménages afin de mieux identifier les groupes les plus vulnérables.

Les développements récents mettent en évidence une économie globalement résiliente, malgré un environnement international marqué par de nombreuses incertitudes. À partir

de ces résultats, il convient désormais d'examiner les perspectives macroéconomiques du Togo à moyen terme afin d'apprécier les principales tendances attendues et les facteurs susceptibles d'influencer l'évolution de l'économie au cours des prochaines années.

1.2 Perspectives macroéconomiques du Togo sur la période 2025 - 2027

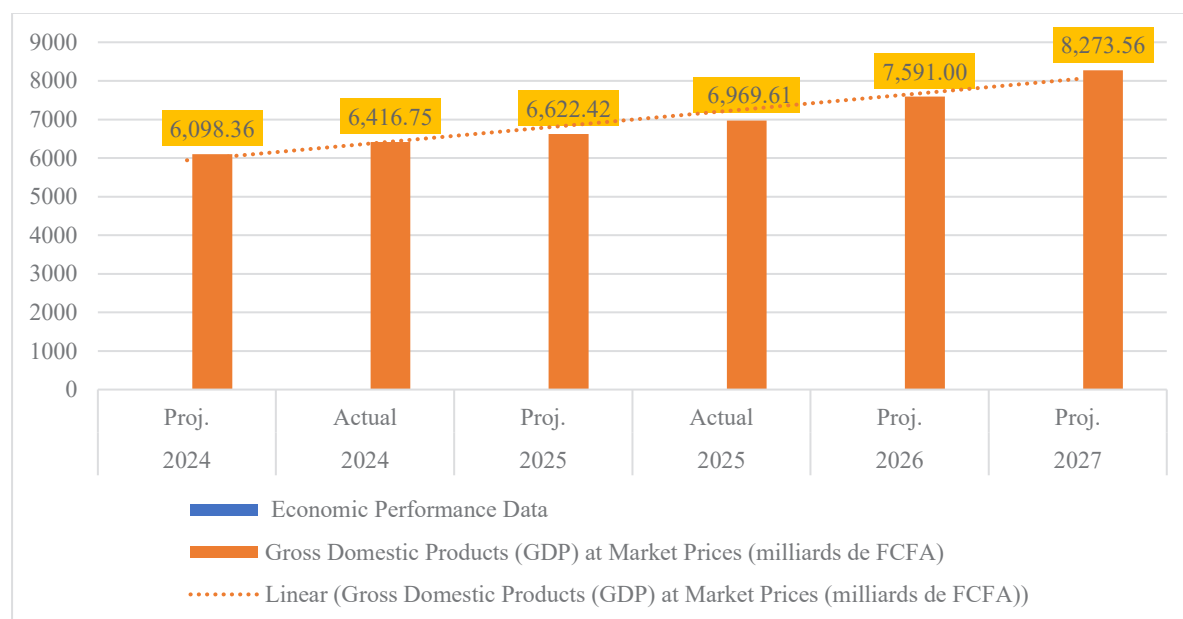
1.2.1 Secteur réel

Les projections indiquent une poursuite de cette tendance haussière dans les années suivantes. Le PIB devrait atteindre 6 622,42 milliards de FCFA en 2025, puis 6 969,61 milliards de FCFA en 2025 selon les données actualisées, traduisant une consolidation de la croissance économique. À moyen terme, la trajectoire ascendante se maintiendrait avec un PIB projeté à 7 591,00 milliards de FCFA en 2026, puis 8 273,56 milliards de FCFA en 2027. Cette évolution témoigne d'une expansion progressive de l'activité économique, soutenue par l'augmentation des investissements publics et privés, le dynamisme de certains secteurs productifs ainsi que les réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité et la transformation économique. La tendance linéaire observée confirme la stabilité de la trajectoire de croissance et constitue un signal positif pour les perspectives macroéconomiques.

Dans l'ensemble, ces projections postulent une augmentation de plus de 2 100 milliards de FCFA du PIB entre 2024 et 2027, soit une progression significative de la taille de l'économie. Cette dynamique devrait contribuer à renforcer la mobilisation des ressources internes, soutenir la création d'emplois et améliorer les capacités de financement du développement, tout en consolidant la position économique du pays dans l'espace régional.



Graphique 7 : Évolution récente du PIB au prix du marché et PIB courant (en milliards de FCFA)



Source : MEF, 2025

L'évolution de l'inflation revêt une importance particulière pour les ménages, notamment les plus modestes, dont les dépenses alimentaires représentent une part importante du budget. La hausse des prix des produits alimentaires réduit leur pouvoir d'achat et peut entraîner une diminution de la quantité ou de la qualité des aliments consommés, accentuant ainsi les risques d'insécurité alimentaire.

Au-delà des perspectives de croissance, l'évolution attendue des prix constitue également un indicateur essentiel de la stabilité macroéconomique. L'analyse des projections d'inflation permet d'apprécier les risques susceptibles d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitive de l'économie.

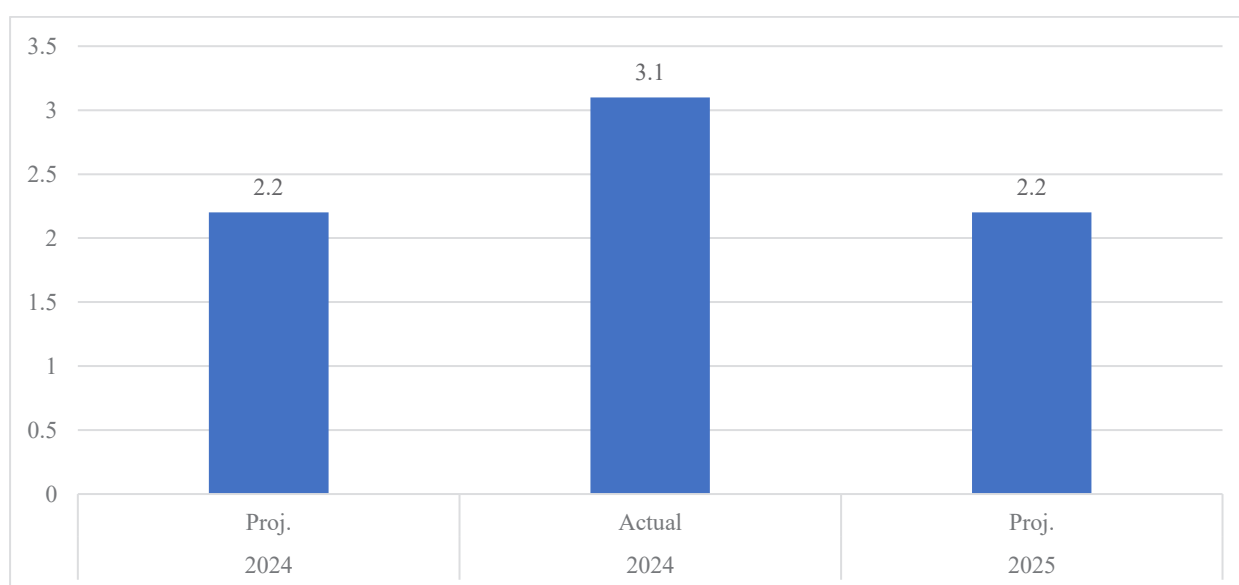
1.2.2 Inflation

L'évolution de l'indice des prix à la consommation indique une inflation globalement maîtrisée, avec un niveau proche de la norme de convergence macroéconomique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Pour 2024, l'inflation était initialement projetée à 2,2 %, mais les données observées indiquent un niveau légèrement plus élevé, atteignant 3,1 %. Cette différence entre la projection et la réalisation reflète l'impact de certaines pressions inflationnistes temporaires, notamment liées aux prix des

produits alimentaires et aux fluctuations des coûts d'importation. Malgré cette légère hausse, le niveau d'inflation demeure relativement modéré et compatible avec la stabilité macroéconomique. En effet, un taux de 3,1 % reste proche du seuil de référence communautaire fixé à 3 % ; ce qui indique que les tensions inflationnistes sont restées contenues.

Les projections pour 2025 suggèrent un repli de l'inflation à 2,2 %, traduisant une anticipation de stabilisation des prix. Cette évolution pourrait être favorisée par l'amélioration de l'offre de produits agricoles, la normalisation progressive des marchés internationaux et les mesures de politique économique visant à soutenir la stabilité des prix.

Graphique 8 : Indice des prix à la consommation (2024-2025) en %



Source : MEF, 2025

La hausse des prix affecte particulièrement les ménages les plus vulnérables, dont une part importante des dépenses est consacrée à l'alimentation. Cette situation réduit leur pouvoir d'achat et accroît le risque d'insécurité alimentaire, notamment pour les ménages pauvres et ceux vivant dans les zones rurales.

En complément des perspectives relatives à la croissance et à l'inflation, l'évolution attendue des comptes extérieurs permet d'apprécier la soutenabilité des échanges internationaux et des besoins de financement de l'économie.



1.2.3 Balance des paiements

En 2025, la balance des paiements du Togo pourrait enregistrer un solde global excédentaire de 183,7 milliards, en lien avec l'excédent du solde du compte de capital de 399,6 milliards, les sorties nettes de capitaux du compte financier de 36,9 milliards, atténué par le déficit courant de 179,0 milliards. En pourcentage du PIB, le solde global représenterait 2,6% en 2025, contre 0,6% en 2024. Le déficit courant serait en amélioration de 9,7 milliards par rapport à son niveau de 2024, en lien avec l'augmentation du solde de la balance des services de 19,8 milliards et du solde excédentaire des revenus secondaires de 29,2 milliards. Ce déficit représenterait 2,6% du PIB en 2025, contre 2,9% en 2024. Le déficit du solde de la balance des biens ressortirait à 783,4 milliards en 2025, contre 744,1 milliards en 2024. La baisse du déficit de la balance des biens serait induite par l'accroissement des importations de 135,6 milliards, plus importante que celle des exportations de 96,4 milliards sur la période sous revue. En pourcentage du PIB, le déficit du solde de la balance des biens représenterait 11,2%, contre 11,5% en 2024.

Le solde excédentaire des services passerait de 130,7 milliards en 2024 à 150,5 milliards en 2025. Il représenterait 2,2% du PIB en 2025, contre 2,0% en 2024. Le solde excédentaire des revenus primaires se situerait à 19,3 milliards en 2025 contre 19,4 milliards en 2024. Ce solde représenterait 0,3% du PIB en 2024 et 2025. Le solde de la balance des revenus secondaires s'établirait à 434,6 milliards en 2025, en expansion de 29,2 milliards par rapport à 2024. Il représenterait 6,2% du PIB en 2025, contre 6,3% en 2024. L'excédent du solde du compte de capital se situerait à 399,6 milliards en 2025, soit une augmentation de 101,8 milliards par rapport à 2024. En pourcentage du PIB, il serait de 5,7% en 2025, contre 4,6% en 2024. Le solde du compte financier se situerait à 36,9 milliards en 2025, en régression de 33,4 milliards par rapport à 2024. Il représenterait 0,5% du PIB, contre 1,1% en 2024.

Tableau 3 : Balance des paiements du Togo en 2025 (en milliards)

RUBRIQUES	2024(e)	2025(e*)	2025/2024	
			Ecart	%
A. Compte des transactions courantes	-188,7	-179,0	9,7	5,1
A.1. Balance des biens	-744,1	-783,4	-39,2	-5,3
Exportations	999,0	1095,4	96,4	9,6
Importations	1743,2	1878,8	135,6	7,8
A.2. Balance des services	130,7	150,5	19,8	15,1
A.3. Balance des revenus primaires	19,4	19,3	-0,1	-0,6
A.4. Balance des revenus secondaires	405,4	434,6	29,2	7,2
B. Compte de capital	297,8	399,6	101,8	34,2
C. Solde des comptes des transactions courantes et de capital	109,1	220,6	111,5	102,1
D. Compte financier	70,3	36,9	-33,4	-47,5
Erreurs et omissions nettes (EON)	0,0	0,0	0,0	
Solde global (C-D+EON)	38,9	183,7	144,9	372,7
Solde global rapporté au PIB	0,6	2,6	2,0	
PIB nominal	6 458,1	6 995,4	537,2	8,3
Solde courant rapporté au PIB	-2,9	-2,6	0,3	

(e) Estimation, BCEAO.

(e*) Estimation DGEAE.

Source : DGEAE, à partir des données BCEAO.

1.3 Analyse des perspectives macroéconomiques au regard du contexte international

Les perspectives présentées reposent toutefois sur un ensemble d'hypothèses susceptibles d'être affectés par l'évolution du contexte économiques et géopolitiques international. Il importe donc d'analyser les principaux risques externes susceptibles d'influencer les performances économiques futures du Togo.



1.3.1 Perspectives macroéconomiques du Togo et suspension temporaire de l'USAID

- **Santé**

Depuis deux décennies, les États-Unis sont le principal bailleur de fonds de la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique par l'entremise du President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR). Au Togo, le PEPFAR a décaissé 9,2 millions de dollars en 2023 et 6,2 millions en 2024, pour financer l'accès aux antirétroviraux pour plus de 300 000 patients, le maintien des services VIH pour 46 000 individus pendant la pandémie de COVID-19, les campagnes de dépistage et le développement des infrastructures de soins.

En 2023, l'Initiative du Président des États-Unis contre le Paludisme (PMI) avait annoncé son tout premier financement pour le Togo, avec un investissement de 12 millions de dollars pour la première année du programme.

Le programme **ExpandPF**, financé par l'USAID à hauteur de 49,5 millions de dollars en 2024, vise à améliorer l'accès et l'utilisation des services de planification familiale de qualité à travers les pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Togo. 40 sites sanitaires répartis en trois districts, notamment Est-Mono, Haho et Kloto, serviront d'expérience à ce programme pour la première année.

- **Éducation et alimentation scolaire : des milliers d'enfants menacés**

Un autre programme en suspens : McGovern-Dole, qui finance l'alimentation scolaire et l'éducation des enfants issus de milieux défavorisés. Doté de 33 millions de dollars pour le Togo en 2023, ce programme, mis en œuvre par Catholic Relief Services (CRS), devait permettre à des milliers d'écoliers togolais d'avoir accès à un repas quotidien, condition essentielle pour leur maintien à l'école. Cette année-là, le programme avait été prolongé pour cinq ans.

- **Terrorisme et extrémisme violent**

Les États-Unis font énormément pour la situation d'urgence qu'il y a aujourd'hui au Nord du pays, notamment à travers le Programme régional d'appui aux pays côtiers (PRAPC).

C'est un programme initié par l'USAID au Togo, au Bénin et au Ghana qui a pour objectif principal de renforcer la cohésion sociale et de soutenir les communautés pour limiter

leurs vulnérabilités, afin de renforcer les efforts en cours pour la prévention de l'extrémisme violent.

En Juin 2021 au Togo, le PRAPC travaille avec les autorités gouvernementales, préfectorales et communales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les associations de jeunes et de femmes et les leaders traditionnels et religieux pour apporter un soutien financier et technique à leurs actions et initiatives à fort impact, en vue du renforcement de la paix et de la cohésion sociale. Environ 210 millions de dollars ont été débloqué en septembre 2024 pour financer l'équipement de la radio communautaire des Savanes.

En 2023, le Bureau d'assistance humanitaire de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), a accordé une aide de 3 millions de dollars pour soutenir les populations du nord du Togo affectées par la violence et les déplacements en provenance du Sahel. Dans la région, 460 000 individus ont besoin d'une solution nutritionnelle d'urgence pour répondre à leurs besoins de base.

Beaucoup d'autres programmes sont financés par l'USAID à travers ses partenaires au Togo. La suspension de cette agence par l'administration Trump risque de constituer un sérieux handicap pour le pays.

Pour anticiper les conséquences de la suspension de l'aide de l'USAID, nous proposons une analyse en trois scénarios contrastés :

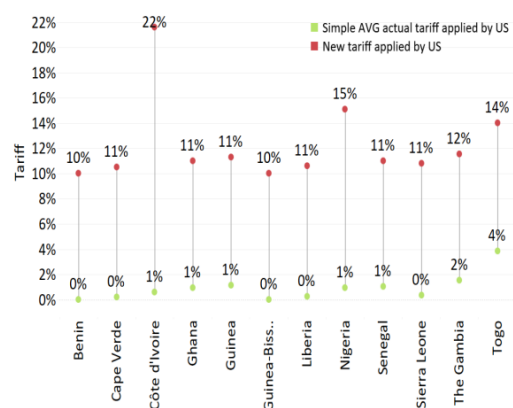
- **Scénario pessimiste** : interruption totale et prolongée de l'assistance, entraînant un ralentissement marqué des programmes de développement et de sécurité alimentaire.
- **Scénario tendanciel** : maintien du statu quo, avec la poursuite partielle des activités en l'absence de nouvelles orientations, et des effets modérés sur les opérations en cours.
- **Scénario optimiste** : levée rapide de la suspension dans les mois à venir, permettant une reprise quasi immédiate des financements et une relance des projets affectés.



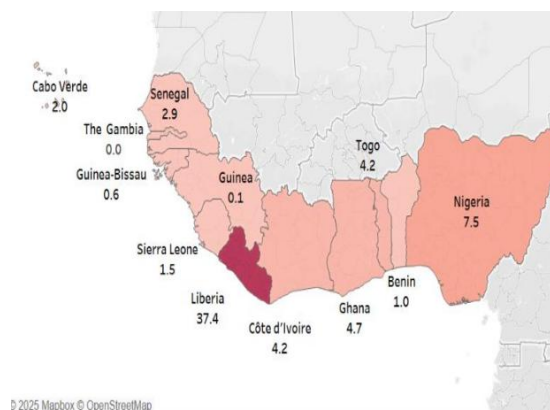
1.3.2 Perspectives macroéconomiques du Togo dans le contexte de la guerre tarifaire

Le graphique suivant montre que, jusqu'à présent, les exportations togolaises vers les États-Unis supportaient un droit de douane moyen de 4 % (point vert). Dans l'hypothèse où les mesures de représailles américaines seraient appliquées, ce taux moyen passerait à 14 % (point rouge), soit une hausse de 10 points de pourcentage. Cette hausse substantielle des tarifs porterait atteinte à la compétitivité des produits togolais sur le marché américain, en renchérissant leur prix final. À court terme, cela pourrait freiner les volumes exportés et réduire les recettes en devises. Pour y répondre, il serait opportun d'explorer des mécanismes d'allégement des coûts de logistiques, de renforcer la montée en gamme des filières togolaises ou de diversifier davantage les débouchés commerciaux afin de limiter la dépendance au marché américain.

Graphique 9: Taux moyens (en %) de droits de douane actuels et projetés (appliqués par les États-Unis aux exportations de la CEDEAO)



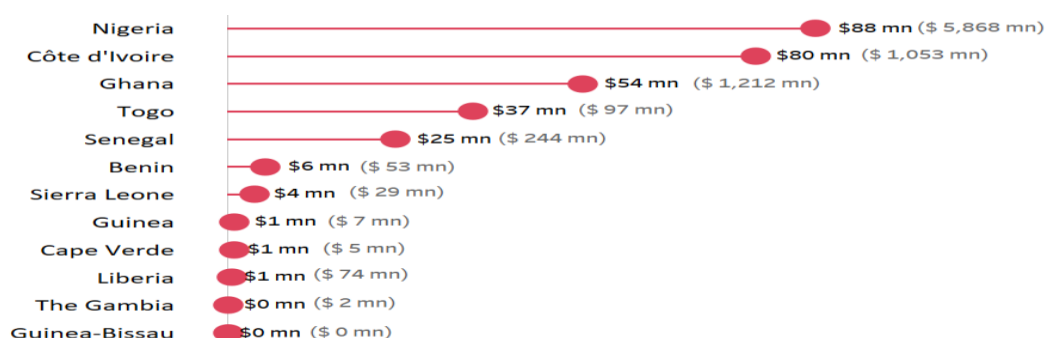
Part des exportations de la CEDEAO vers le marché américain (% , 2023)



Note: New tariff is calculated by adding the existing tariff and retaliatory tariff. Source: IEC Calculations; White House Executives Order, April 2, 2025; ITC MacMap

Source : IEC Calculations; ITC TradeMap

Graphique 10: Pertes commerciales simulées des pays de la CEDEAO sur le marché américain



Source: International Economics Consulting calculations based on Trade Simulation Tool

Pour faire l'analyse de l'incidence de la guerre tarifaire trois scénarii sont identifiés : scénario pessimiste, scénario tendanciel et scénario optimiste.

1.3.2.1 Scénario pessimiste

Si les préférences s'érodent (retour partiel au principe de la nation la plus favorisé), que le panier se recompose vers des lignes plus taxées et que les frictions logistiques s'aggravent, la perte grimperait à 49–55 M\$ (soit 50–57 % du flux). Les secteurs sensibles reculeraient fortement, avec risques d'effets d'entraînement sur l'emploi et la trésorerie des exportateurs.

Pour éviter ce scénario, il faut d'urgence : sécuriser la conformité préférentielle, recalibrer le mix HS vers des lignes à droits faibles, négocier des prix landed (prix d'origine + tous les coûts jusqu'à destination) plus stables et diversifier les débouchés (UE, ZLECAf) sur les produits les plus exposés.

1.3.2.2 Scénario Tendanciel

Hypothèse centrale : passage effectif du taux moyen d'environ 4 % à 14 %, utilisation des préférences commerciale moyenne (soit 60 à 70 %), élasticité de la demande "habituelle", logistique inchangée.

Avec le passage du droit moyen d'environ 4 % à 14 %, et une utilisation des préférences commerciales simplement moyenne, la perte pour le Togo serait d'environ 37 M\$ environ 38 % des ventes actuelles vers les États-Unis. L'incidence se concentre sur les lignes plus



taxées (textiles/habillement), tandis que les produits à droits faibles/nuls (phosphates, cacao brut) amortissent partiellement le choc. Sans changement de mix-produits ni amélioration logistique, la compétitivité-prix en dollar se dégrade et les marges se compriment.

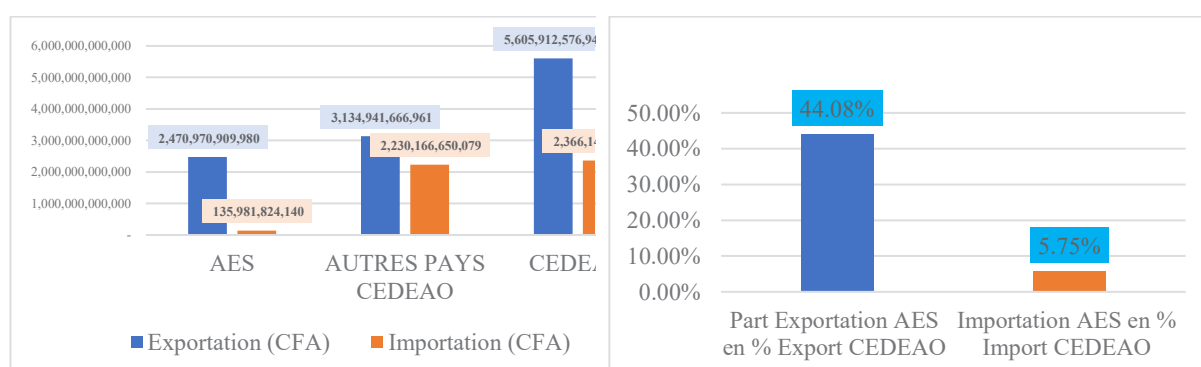
1.3.2.3 Scénario optimiste

En maximisant l'utilisation des préférences (AGOA, règles d'origine), en optimisant les classements du système harmonisé (HS *Harmonized System*) et en gagnant en productivité/logistique (délais, fret, qualité), l'écart tarifaire effectif peut être quasi divisé par deux, ramenant la perte à 18–20 M\$ (soit 18–21 % du flux). Le pilotage vise à renforcer les lignes à droits bas et à maintenir des segments plus taxés grâce à des coûts mieux maîtrisés et à un design produit conforme.

1.3.3 Perspectives macroéconomiques du Togo et retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger

Au total CEDEAO, les exportations s'élèvent à 5 605,9 Milliards CFA pour 2 366,1 Milliards CFA d'importations, soit un excédent d'environ 3 239,8 Mds. La zone AES pèse fort dans ces exportations avec 2 471,0 Milliards (soit 44 % des exportations CEDEAO), alors qu'elle ne représente que 136,0 Mds d'importation (soit 5,8 % des importations CEDEAO). Les autres pays CEDEAO concentrent, eux, 56 % des exportations (3 134,9 Mds) mais surtout 94 % des importations (2 230,2 Milliards).

Graphique 11 : Échange commercial entre le Togo et la CEDEAO (en montant CFA et en %)



Source : INSEED, 2025

Sur la base de ces données trois scénarios ont été identifiées.

Tableau 4 : Résultats des différents scénarii liés à la sortie des pays de l'AES sur l'économie togolaise

Scénario		Δ Export AES	Δ Import AES	Impact net
Optimiste	(-10 % export ; +3 % import)	-247,10 Milliards	+4,08 Milliards	-251,2 Milliards CFA
Tendanciel	(-20 % ; +10 %)	-494,19 Milliards	+13,60 Milliards	-507,8 Milliards CFA
Pessimiste	(-40 % ; +25 %)	-988,39 Milliards	+33,99 Milliards	-1 022,4 Milliards CFA

NB : ce tableau présente les analyses par scénario Impact net = $-\Delta$ Export - Δ import. Hausse des imports car le coût unitaire importé augmente même à volumes quasi constants.

L'analyse des performances macroéconomiques et des perspectives économiques permet d'apprécier l'environnement général dans lequel évolue le pays. Toutefois, ces performances doivent également être évaluées à l'aune de leur capacité à améliorer durablement les conditions de vie des populations. Dans cette perspective, le présent chapitre examine l'évolution de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo, les progrès réalisés, les défis persistants ainsi que leurs implications pour l'intégration régionale au sein de la CEDEAO.



CHAPITRE 2 : ÉTAT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (OU DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE) AU TOGO DE 2015 À 2025

2.1 Examen de la Déclaration et des engagements de Maputo, Malabo et Kampala

L'analyse de la sécurité alimentaire au Togo s'inscrit dans le cadre des principaux engagements pris par le pays aux niveaux continental et régional. L'examen des déclarations de Maputo, de Malabo et de Kampala permet d'apprécier les objectifs fixés, les engagements souscrits ainsi que leur traduction dans les politiques nationales de développement agricole et de sécurité alimentaire.

2.1.1 Déclaration de Maputo (2003), Malabo (2014) et Kampala (2025)

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) a été lancé en juillet 2003, lors de la 2^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, à Maputo (Mozambique). Le PDDAA était une réponse donnée par les chefs d'État et de gouvernements africains à la faible productivité, à l'insécurité alimentaire et au sous-investissement dans l'agriculture africaine. Ce cadre politique pour la transformation de l'agriculture en Afrique contribue à la création de richesses, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la croissance économique et à la prospérité.

Le PDDAA est fondé sur quelques principes directeurs essentiels, notamment la prise en main et l'appropriation aux niveaux local, national et régional; la durabilité; l'inclusion; la coordination et la collaboration multipartites; la prise de décisions fondées sur des éléments factuels; la responsabilité mutuelle et la transparence; la subsidiarité et les complémentarités régionales, compte tenu de la nécessité de tirer parti d'un appui régional pour compléter les interventions au niveau national.

Le PDDAA a placé l'agriculture au cœur de l'agenda africain, encourageant les États membres à allouer 10 % de leur budget national au développement agricole et à viser 6 % de croissance annuelle du PIB agricole ; la Déclaration de Malabo (2014) a enrichi ces ambitions avec des objectifs d'éradication de la faim, de renforcement des échanges intra-africains, d'accroissement des investissements, de résilience et de reddition de comptes. Concrètement, ce cadre a stimulé les financements des systèmes agroalimentaires, soutenu la Zone de libre-échange continentale africaine et promu des

politiques basées sur des données probantes. Toutefois, des obstacles politiques, des contraintes budgétaires, des chocs externes et une coordination intersectorielle insuffisante ont limité l'atteinte des cibles, en particulier pour les investissements publics. Pour répondre à ces défis et accélérer la transformation vers des systèmes agroalimentaires durables et résilients, l'Union africaine a adopté en janvier 2025 à Kampala une nouvelle stratégie 2026–2035 et un plan d'action associé.

Ces engagements continentaux constituent le cadre stratégique de référence. Leur mise en œuvre repose toutefois sur des politiques et des programmes nationaux adaptés aux réalités du pays. Il convient donc d'examiner les principales initiatives mises en œuvre par le Togo pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.1.2 Politiques et Programmes nationaux récents de promotion de la sécurité alimentaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé du développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le Togo a engagé la 3^{ème} génération du Plan national d'investissement Agricole (PNIA). La première concerne le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) 2010-2015, la 2^{ème} génération est le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026 et la 3^{ème} génération, en cours de mise en œuvre, est le programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT) 2025-2034.

Par ailleurs, pour répondre aux défis liés à la pandémie liée à la covid-19 accentuée par la crise russo-ukrainienne et les effets du changement climatique, il a été mis en œuvre la feuille de route gouvernementale 2020-2025 dont celle du secteur agricole.

2.1.2.1 Feuille de route gouvernementale « FdR Togo 2025 » pour le secteur agricole.

Tirant les leçons des deux premières années de mise en œuvre du PND d'une part, et face à la pandémie de Covid-19 d'autre part ; en outre, afin de donner une impulsion nouvelle à l'économie togolaise, le gouvernement s'est doté, en octobre 2020, d'une feuille de route dénommée « Togo 2025 ». Elle a pour vision « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Pour le secteur agricole, la vision est de



faire de l'agriculture togolaise « une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays ». Trois projets et une réforme sont définis pour le secteur agricole. Il s'agit de : (i) la mise en place d'un service public de soutien aux producteurs agricoles ; (ii) l'accès au financement agricole ; (iii) la transformation agro-industrielle ; (iv) la sécurisation foncière agricole.

La mise en œuvre de ces projets et réformes devrait permettre d'atteindre les objectifs prioritaires suivants : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles ; (ii) assurer la sécurité alimentaire au Togo ; (iii) renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée ; (iv) améliorer l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. Par ailleurs, les interventions soutenues, par les partenaires techniques et financiers, à travers les projets et programmes exécutés au cours de la période ont permis de renforcer la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale.

2.1.2.2 Programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT) 2025-2035

Pour accroître l'efficacité des actions déjà engagées et relever durablement les défis résiduels dans le secteur agricole, le ProMAT est axé sur le développement de chaînes de valeur à haut potentiel et représente un investissement stratégique pour la croissance économique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

Son objectif est de transformer durablement les systèmes agro-alimentaires pour une plus forte contribution à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'inclusion sociale. Spécifiquement, il s'agira de : (i) accroître la productivité et la résilience des systèmes de production agricole ; (ii) renforcer la transformation et la mise en marché des produits agricoles ; (iii) renforcer l'accès au financement ; (iv) promouvoir des initiatives privées dans les chaînes de valeur agricole ; (v) améliorer la gestion et le pilotage du secteur agricole. Son budget estimatif est de 950, 026 milliards FCFA pour la période de 2025 à 2034 avec environ 95 milliards d'investissement annuel moyen. Il a est mis en œuvre à travers divers projets :

- le projet d'appui au mécanisme de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) ;



- le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) ;
- le programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) ;
- le projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara) ;
- le projet AFLDC-2 (Accroître les investissements et le transfert de technologies pour faciliter le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de la mise en œuvre des conventions de Stockholm et de Minamata dans les PMA africains) au Togo
- le programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti)
- le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) ;
- le projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) ;
- le projet d'opérationnalisation de la ferme agricole moderne de coopération égypto-togolaise d'Abatchang ;
- la formation inclusive par alternance en agro-business (SIFA-INFA de Tové)
- le projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS) ;
- le projet des systèmes agroalimentaires climato-intelligents (ProSAC) ;
- le projet d'aménagement des retenues collinaires (PARC) ;
- le projet de développement de l'aquaculture ;
- le projet de modernisation du port de pêche de Lomé ;
- le programme d'appui à la mécanisation et à l'irrigation agricole ;
- le programme de transformation durable de l'agriculture au Togo.

2.1.2.3 Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026

Tirant les leçons de la mise en œuvre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA), le gouvernement a énoncé une nouvelle vision de l'agriculture togolaise à l'horizon 2030, intégrée dans la nouvelle Politique agricole. Cette vision s'énonce ainsi : « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée, au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive,



compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Afin d'atteindre les effets et impacts attendus du PNIASAN, le PNIASAN a adopté des instruments de mesures à travers : (i) les investissements directs de l'État ; (ii) les mesures de soutien aux acteurs ; et (iii) les réformes institutionnelles.

Le budget du PNIASAN est de 765,986 milliards de FCFA, avec, en moyenne, environ 76 milliards d'investissement annuel. Il se répartit comme suit : 53,6% pour les mesures de soutien aux acteurs, 40,1% pour les investissements directs et 6,3% liés au coût de l'ensemble des réformes prévues. L'investissement additionnel attendu du secteur privé est d'environ 500 milliards de FCFA sur dix ans (2017-2026), portant ainsi la totalité des investissements prévus dans le cadre du PNIASAN à 1 265 milliards de FCFA de 2017 à 2026. Il a été mis en œuvre à travers divers projets, notamment :

- le projet d'appui au secteur agricole (PASA) ;
- le projet d'appui au mécanisme de financement agricole fondé sur le partage des risques (ProMIFA) ;
- le programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA) ;
- le programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) ;
- le projet de transformation agroalimentaire du Togo (agropole de Kara) ;
- le programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti) ;
- le programme de réponse à la crise alimentaire et de soutien d'urgence au Togo (PRCASUT)
- le projet de structuration, amélioration de la formation agricole rurale et de l'insertion (SAFARI).
- le projet de ferme agricole moderne Égypto-togolaise d'Abatchang (FAMETA) ;
- le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO, Projet Togo) ;
- le projet d'aménagement hydro-agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM) ;
- le projet de développement rural intégré de la plaine de Mô (PDRI-Mô) ;
- le projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la zone de mission Tové (PARTAM) ;

- le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) ;
- le projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD) ;
- le projet de développement de la production rizicole dans la région de la Kara (PDPR-K) ;
- le projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ;
- le projet de développement rural, y compris l'agriculture (ProDRA) ;
- le programme Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire (ProCIV).

2.1.2.4 Programme national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire (PNIASA) 2010-2015)

Le PNIASA découle de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) qui elle-même est issue du programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). Ce programme a été mis en œuvre pendant la période 2010-2015. Son objectif était de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. De façon plus spécifique, le programme visait : (i) l'amélioration de la couverture des besoins alimentaires (produits végétaux, animaux et halieutiques) par la production nationale ; (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iii) l'amélioration de la balance commerciale agricole.

Le PNIASA était structuré en 5 sous-programmes : (i) promotion des filières végétales ; (ii) promotion des filières animales ; (iii) promotion des filières halieutiques ; (iv) la recherche et le conseil agricoles ; (v) coordination sectorielle et renforcement institutionnel. La mise en œuvre a reposé principalement sur les projets ci-après :

- le projet d'appui au développement agricole du Togo (PADAT) ;
- le projet d'appui au secteur agricole (PASA) ;
- le projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ;
- le programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ;
- le projet de développement rural de la plaine de Djagblé (PDRD) ;
- le projet de développement pour la production rizicole dans la région de la Kara (PDPR-K) ;



- le projet de développement intégré de la plaine de Mo (PDRI-Mô) ;
- le programme de développement rural et agricole (ProDRA) ;
- le programme global des centres verts d'innovation dans le secteur agro-alimentaire (ProCIV) ;
- le programme pour la sécurité alimentaire multisectorielle au Togo (ProSécAl) ;
- le programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-Oti) ;
- le projet d'aménagement 1000ha de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutique au Togo ;
- le projet construction 66 magasins financé par l'UEMOA ;
- le projet Indien pour acquisition de matériels agricoles financé.

Le budget prévisionnel du programme est de six cents (600) milliards de francs CFA. L'ensemble de ces engagements et politiques vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Toutefois, leur efficacité s'apprécie avant tout à travers leurs effets sur les ménages, notamment les plus vulnérables. Il est donc essentiel d'examiner dans quelle mesure ces initiatives contribuent à améliorer l'accès des ménages à une alimentation suffisante, saine et diversifiée.

Au-delà de la présentation des politiques nationales, il importe d'évaluer le niveau de mise en œuvre des principaux engagements internationaux auxquels le Togo a souscrit. Cette analyse permet d'apprécier les progrès accomplis ainsi que les efforts restant à fournir pour atteindre les objectifs fixés.

2.2 Prise en compte des engagements internationaux en matière de développement agricole

Après l'examen de la mise en œuvre des engagements de Maputo, l'analyse se poursuit avec la Déclaration de Malabo, qui a renforcé les ambitions du continent en matière de transformation agricole et de sécurité alimentaire.

2.2.1 Domestication de la Déclaration de Maputo

La Déclaration de Maputo lancée en juillet 2003, lors de la 2^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine encourageait les États membres à allouer 10 % de leur budget national au développement agricole et à viser 6 % de croissance annuelle du PIB agricole. Au niveau national, cette déclaration a été domestiquée à travers notamment des actions de relance et de soutien de l'investissement dans l'agriculture. En effet, depuis 2006, le Togo s'est engagé dans une réforme profonde tant sur le plan macroéconomique que sectoriel. Au niveau du secteur agricole, la note de politique agricole (2007-2011) et la stratégie de relance de la production agricole (SRPA 2008-2010) ont été élaborées et mises en œuvre. Ces dernières ont jeté les bases pour l'internalisation des engagements de Malabo. Globalement, l'analyse de la part de l'investissement agricole dans le budget total de l'État met en évidence une évolution contrastée au regard de la norme régionale de Maputo fixée à 10 %. Sur l'ensemble de la période considérée, l'allocation budgétaire consacrée au secteur agricole demeure inférieure au seuil recommandé, traduisant des marges de progression importantes pour aligner les engagements budgétaires nationaux sur les priorités régionales en matière de sécurité alimentaire et de transformation agricole.

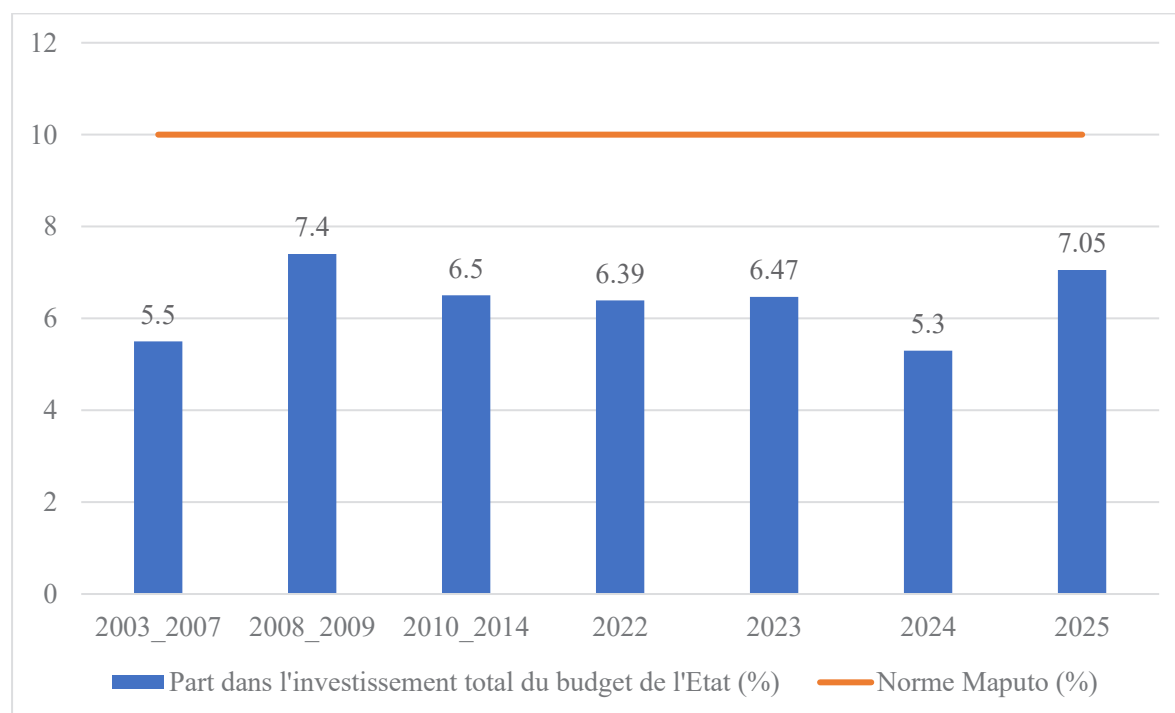
Au cours de la période 2003–2007, la part des investissements agricoles dans le budget de l'État s'établissait à 5,5 %, soit un niveau relativement modeste au regard des ambitions régionales. Une amélioration notable est observée entre 2008 et 2009, où cette proportion atteint 7,4 %, marquant un effort accru en faveur du financement du secteur agricole. Entre 2010 et 2014, la part de l'investissement agricole recule légèrement pour s'établir à 6,5 %, avant de se stabiliser autour de 6,39 % en 2022 et 6,47 % en 2023. Cette évolution témoigne d'un niveau d'engagement budgétaire relativement stable mais encore insuffisant pour soutenir pleinement les objectifs de transformation structurelle de l'agriculture et de renforcement de la résilience alimentaire. Une baisse plus marquée est observée en 2024, où la part des investissements agricoles atteint 5,3 %, soit le niveau le plus faible depuis le début de la série récente. Cette contraction peut refléter des arbitrages budgétaires liés à des contraintes macroéconomiques ou à des priorités concurrentes dans l'allocation des ressources publiques. En 2025, une reprise est



toutefois enregistrée avec une part estimée à 7,05 %, traduisant un réengagement progressif en faveur du financement du secteur agricole. Malgré cette amélioration, l'écart avec la norme de 10 % fixée par la Déclaration de Maputo et réaffirmée dans le cadre de la Déclaration de Malabo demeure significatif.

Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que, bien que des efforts aient été consentis pour renforcer le financement du secteur agricole, le niveau d'investissement public reste en deçà des engagements régionaux. Le renforcement progressif des allocations budgétaires en faveur de l'agriculture apparaît dès lors essentiel pour soutenir la productivité agricole, accélérer la transformation des systèmes alimentaires et améliorer durablement la sécurité alimentaire dans la région.

Graphique 12 : Part du budget d'investissement consacrée au secteur agricole (%)



Source : Budget du Togo, 2025

Dans la continuité de Maputo et de Malabo, la Déclaration de Kampala marque une nouvelle étape dans l'évolution des politiques agricoles africaines. Son examen permet d'apprécier les nouvelles orientations retenues pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires

2.2.2 Domestication de la Déclaration de Malabo

La Déclaration de Malabo (2014) a réitéré les engagements de Maputo en enrichissant les ambitions. Au Togo, elle a été transposée à travers la première génération du plan national d'investissement (PNIA) qui est le programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) pour la période 2010-2015, puis de la deuxième génération du PNIA dénommé « programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) » sur la période 2017-2026. Le tableau ci-dessous indique que le processus a été suivi avec des actes.

Tableau 5 : Évaluation de la domestication de la déclaration de Malabo

Paramètre	Progrès réalisé s en 2024 Oui ou Non	Si Non, commentez et indiquez la date prévue d'achèvement. Si Oui, téléchargez le document comme preuve (pour le n° 4 uniquement)
1. Existence d'une communication sur l'internalisation ou la domestication de la Déclaration de Malabo	Oui	Document de politique agricole, Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
2. Existence d'une feuille de route nationale sur la mise en œuvre de la déclaration de Malabo	Oui	Existence d'une feuille de route intégrée au Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle PNIASAN
3. Existence du rapport d'évaluation PNIA conforme à la Déclaration de Malabo	Oui	Rapport bilan de mise en œuvre du PNIASA en 2016, rapport de mise en œuvre de la feuille de route Gouvernementale.
4. Existence d'un PNIA conforme à la Déclaration de Malabo	Oui	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2026



5. Les priorités du PNIA conformes à la Déclaration de Malabo sont reflétées dans le budget national	Oui	Loi des finances 2023 et 2024 Document de programmation pluriannuel de dépenses DPPD 2022-2024 du MAHVDR
6. Existence d'un système de S-E dans le PNIA conforme à la Déclaration de Malabo	Oui	Manuel de suivi évaluation du PNIASA
7. Existence d'un rapport d'activités sur la mise en œuvre du PNIA conforme à la Déclaration de Malabo	Oui	Rapports annuels de performance 2022, 2023 et 2024 du MAHVDR

Source : Revue biennale des engagements de Malabo

2.2.3 Domestication de la Déclaration de Kampala

La mise en œuvre de la Déclaration de Maputo et celle de Malabo ont permis d'enregistrer des résultats tangibles. Toutefois, il est clair aujourd'hui qu'en dépit de tous ces efforts louables, la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique n'a pas structurellement changé.

Les obstacles politiques, des contraintes budgétaires, des chocs externes et une coordination intersectorielle insuffisante ont limité l'atteinte des cibles, en particulier pour les investissements publics. Pour répondre à ces défis et accélérer la transformation vers des systèmes agroalimentaires durables et résilients, l'Union africaine a adopté en janvier 2025 à Kampala une nouvelle stratégie 2026–2035 et son plan d'action associé.

Au Togo, cette nouvelle stratégie a été internationalisée à travers un processus participatif et inclusif qui a débouché sur la validation nationale, le 4 mars 2025, du programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT).

Ce dernier a été approuvé par le gouvernement le 26 mars 2025, constitue désormais la feuille de route décennale (2025- 2034) visant la transformation durable des systèmes agroalimentaires au Togo. Parallèlement aux engagements de l'Union africaine, les politiques agricoles régionales de la CEDEAO jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies nationales. Il convient ainsi d'examiner le niveau d'alignement du Togo avec l'ECOWAP.

2.2.4 État de mise en œuvre de ECOWAP

Lancée en 2005 à Abuja, l'ECOWAP (ECOWAS Agricultural Policy) répondait au ralentissement de la croissance agricole et à la hausse de l'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Il constitue le cadre régional de développement agricole en Afrique de l'Ouest, articulant ambition de croissance inclusive et vision de résilience climatique. Inspirée de la Déclaration de Maputo (2003) de l'UA, elle vise à traduire localement l'engagement des États à consacrer 10 % de leur budget public à l'agriculture.

2.2.4.1 État de mise en œuvre de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP)

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP, 2015-2025) a été domestiquée au niveau national à travers l'élaboration de la politique agricole assortie du plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo (PA-PSTA, 2016-2030) et du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2026). Ce dernier est mis en œuvre à travers des actions phares telles que : (i) l'amélioration de l'organisation de l'espace agricole et des filières agricoles, (ii) l'amélioration de la productivité, de la production des filières prioritaires et de la valorisation des produits, (iii) l'amélioration de la résilience, de l'alimentation et de l'état nutritionnel des populations et (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires, de la gouvernance et la promotion des mécanismes de financement du secteur agricole et agroindustriel.

Les réalisations phares, au niveau national, contribuant à l'atteinte des objectifs globaux de l'ECOWAP se présentent comme suit :

Organisation de l'espace rural et des filières agricoles

La stratégie principale de mise en œuvre de la politique agricole repose sur une approche de développement intégré fondée sur les agropoles.

Lancé en 2018, le projet pilote de l'agropole dans la région de la Kara est le premier de la série en cours de mise en œuvre. À ce jour, les résultats obtenus sont notamment l'aménagement et la mise en valeur de 16 500 hectares. Par ailleurs, sept (7) centres de transformation agroalimentaire (CTA) ont été construits. L'étude architecturale de l'agroparc est bouclée et sa construction est imminente. De plus, les producteurs



agricoles sont appuyés en intrants et des infrastructures de soutien au secteur agricole ont également été développées, avec la construction de 128 forages et de 4 mini-systèmes d'approvisionnement en eau potable, ainsi que de 27 forages destinés à l'irrigation.

Dans la vision de déployer 10 agropoles à l'horizon 2030 sur toute l'étendue du territoire, les études ont été réalisées pour trois (03) autres agropoles notamment celui de l'Oti, du Haut-Mono et de la Maritime.

Pour gérer les agropoles, il a été créé un cadre institutionnel des agropoles (APRODAT : agence de promotion des agropoles au Togo) par décret N° 2018- 036/PR. Cette agence a pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière des agropoles au Togo ; assurer la mise en œuvre du plan stratégique en levant les contraintes et en facilitant la mobilisation et l'accès au financement ; mettre en œuvre la politique de développement hydroagricole et de transformation agro industrielle; participer à l'élaboration de la réglementation sur les agropoles et suivre sa mise en œuvre ; explorer les possibilités de financement en vue de soutenir les activités des agropoles ; diriger les opérations de mise en place des sociétés de gestion des agro parcs ; veiller à la protection des droits des petits producteurs ; mettre à disposition les services et compétences utiles pour le développement des agropoles ; faciliter le règlement des litiges pouvant naître dans le cadre de la gestion des agropoles.

En prélude à la mise en œuvre des agropoles, 231 zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) ont été créées, couvrant une superficie totale de 37 000 hectares. Ces ZAAP ont pour objectifs phares de faciliter l'accès à la terre aux producteurs vulnérables, notamment les jeunes et les femmes ; faciliter la mécanisation et l'irrigation, l'accès au marché et l'amélioration des revenus des producteurs.

En ce qui concerne l'organisation des filières, seize (16) interprofessions ont été mises en place et 18 plans d'action et d'investissement ont été élaborés pour les filières telles que l'oignon, le piment, le poisson, le sésame, le poivre, le gingembre, l'anacarde, les plantes à tubercules, le fonio, la mangue, le karité, l'ananas, les petits ruminants, la patate douce, la canne à sucre, l'arachide, l'élevage porcin et le palmier à huile.

La gestion des ZAAP est assurée par la formalisation des comités de gestion des ZAAP soutenue par un comité de répartition équitable et inclusif des parcelles et des sous-comités ou commissions spécifiques en fonction de la nature de l'activité (approvisionnement en intrants, mécanisation, etc.). Cette formalisation s'accompagne systématiquement d'un appui à l'organisation des sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), de manière participative, à travers la tenue des assemblées générales (AG) constitutives, ordinaires ou extraordinaires, la constitution des textes, le renouvellement éventuel des bureaux et la formalisation. Chaque ZAAP aménagée est ainsi gérée à travers une collaboration et une prise de décision participatives, dans un environnement de travail inclusif, dynamique et professionnel.

Au total, entre 2017 et 2024, avec le soutien de l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) et d'autres organismes compétents, 8 342 organisations de producteurs (OP) et interprofessions (IP) ont été organisées ou restructurées. En outre, environ 16 000 producteurs ont été organisés en coopératives et bénéficient des intrants de qualité, de crédits et à la mise en marché de leurs productions à travers l'agriculture contractuelle.

Enfin, 20 entreprises de services et organisation aux producteurs (ESOP) ont été mises en place pour faciliter la mise en relation entre producteurs et transformateurs.

Amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles et valorisation des produits

Pour faciliter l'accès des producteurs aux intrants de qualité, plus de 631 000 tonnes d'engrais ont été mobilisées et distribuées aux producteurs, par la centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA), à des prix subventionnés et à travers la démultiplication des points de vente des engrais qui sont passés de 105 à 440. Ainsi, le niveau d'utilisation d'éléments fertilisants est passé de 16,22 kg/ha à 17,75 kg/ha avec un pic de 20,73 kg/ha en 2021. Au même moment, 300 agriculteurs multiplicateurs de semences ont été appuyés pour la production de semences certifiées. Au cours de la période, 18 200 tonnes de semences de variétés améliorées ont été certifiées et mises à la disposition des producteurs. De même, 560 tonnes de semences de base de maïs, de riz, de sorgho, de niébé, de soja, d'arachide, de sésame et coton sont produites par l'ITRA et mises à disposition des producteurs de semences. De plus, seize



(16) nouvelles variétés ont été transférées à 3 809 utilisateurs (producteurs, semenciers et transformateurs) dont 3 variétés pour le soja, 3 pour le riz, 4 pour le sorgho, 3 pour l'arachide et 3 pour le niébé.

En outre, 1 770 000 boutures de manioc, 120 320 cabosses de cacao, 3 441 000 boutures racinées de caféiers, 163 000 clones d'anacarde sont vendus aux producteurs à prix subventionné et 30 000 litres d'insecticides essentiellement de biopesticides sont mis à la disposition des producteurs pour lutter contre la chenille légionnaire d'automne et les jassides.

Sur le plan de la recherche agricole, les réalisations sont, entre autres, la conduite de test d'adaptabilité de 12 nouvelles variétés de maïs hybride ; la production et la diffusion de nouvelles variétés de riz et d'arachide à haut rendement et à haute valeur nutritionnelle ; la conduite avec succès des tests d'adaptabilité de variétés de blé sur le territoire national ; la création de lignées élites de coton avec de meilleurs rendements et de longueur de fibres ; la mise au point de variétés hybrides de cacaoyers tolérantes au Swollen Shoot et au stress hydrique et l'insémination artificielle avec des semences importées des races bovines Montbéliarde et Brune des Alpes, en France.

Les infrastructures et la mécanisation sont également des facteurs de production essentiels à prendre en compte. L'État a donc pris des mesures pour améliorer le taux de mécanisation agricole, en libéralisant les importations et la gestion des tracteurs et équipements agricoles. L'objectif est de faire passer le taux de mécanisation actuel, de 0,01 cheval-vapeur par hectare (CV/ha), à 0,05 voire 0,1 CV/ha d'ici 2030, afin de se rapprocher des normes recommandées par la FAO.

Pour atteindre cet objectif, depuis 2020, les droits de douane et la TVA sur le matériel agricole importé ont été supprimés et plus de 400 tracteurs et accessoires ont été acquis et mis à la disposition des producteurs. Par ailleurs, entre 2021 et 2024, 66 motoculteurs, 2 batteuses vanneuses de riz, 2 unités complètes de rizerie et 20 moissonneuses-batteuses de riz ont été fournies aux coopératives rizicoles. De plus, 42 entreprises cantonales de travaux mécanisés (ECTM) ont été mises en place et 300 tractoristes et techniciens ont été formés sur la conduite et la maintenance du matériel agricole.

En outre, deux centres régionaux de mécanisation agricole (CRMA) sont construits dans les régions des Plateaux-Ouest et de la Kara, l'objectif étant de doter à termes toutes les six régions agricoles d'un CRMA. Ces centres ont pour fonction la location et la vente de matériel agricole, la prestation de services (labour, semis, récolte, etc.), ainsi que la maintenance et la formation.

En matière de maîtrise de l'eau, entre 2017 et 2024, trois périmètres rizicoles d'une superficie totale de 1 540 hectares (Mission Tové, Djagblé et Agoméglozou) ont été aménagés, ainsi que 2 600 hectares de bas-fonds. Par ailleurs, 524 forages ont été construits pour des fins de production et de consommation et plus de 3 500 kits d'irrigation à pompage solaire acquis ont été distribués à prix subventionnés aux producteurs.

En ce qui concerne la promotion des filières animales, plus de 12 500 000 têtes d'animaux constitués de bovins, de petits ruminants, de volailles et de chiens ont été vaccinées. Des abattoirs modernes ont été construits à travers le pays (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong) ainsi que des parcs de vaccination et des marchés à bétail sur toute l'étendue du territoire. De plus, 30 sites de pâturages ont été identifiés et sécurisés pour l'installation des zones d'aménagement pour la production bovine (ZAPB) dont un est en cours d'installation. Pour ce qui est de la pisciculture, 83 fermes aquacoles ont été renforcées en capacités techniques et productives.

En lien avec l'amélioration de la qualité des produits tout au long des chaînes de valeur agricole, la haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE), créé en 2009, prend en compte depuis 2015 la qualité des produits agricoles et des structures techniques de la qualité, suite au décret n° 2015-125/PR du 24 décembre 2015.

Afin de renforcer le contrôle qualité des aliments en vue de faciliter le commerce des produits transformés, un laboratoire national de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments (LaNSA) a été créé et rendu opérationnel.

La prise de plusieurs décrets, lois et arrêtés tels que l'arrêté interministériel n°105/2019/MSHHP/MCIDSPPC/L/MCTL portant fixation des règles d'hygiène applicables aux denrées alimentaires autres que les denrées animales et d'origine animale du 24 juin



2019 ; l'arrêté N°0001/2020/MAPAH/CAB/SG/DE du 13 janvier 2020 portant établissement des mesures de contrôles relatives aux substances, groupes de résidus et contaminants dans les denrées alimentaires d'origine animale sont des avancées non négligeables au niveau des mesures visant à préserver la qualité des produits agricoles (au Togo ou à travers toutes les chaînes de valeurs).

Concernant le développement et le renforcement des capacités de transformation des produits agricoles, des progrès sensibles ont été réalisés en termes de développement et de renforcement des capacités de transformation des produits agricoles. A ce jour, au total mille trente-trois (1033) unités agroalimentaires et agroindustrielles ont été mises en place. Ces unités sont composées de très petites, de petites et moyennes entreprises.

Pour ce qui est du financement, 493 promoteurs et 13 TPME agroalimentaires ont été formés et accompagnés dans la mobilisation de ressources et la gestion d'entreprises. Environ 20 milliards de francs CFA ont été mobilisés en crédit-intrants et subventions accordées aux sociétés coopératives. De plus, des conventions ont été signées avec 10 institutions de financement (BOA, ECOBANK, UTB, ORABANK, FUCEC, SOGEMEF, NSIA, SUNU BANK, IB BANK, WAGES) pour accompagner les producteurs et faciliter leur accès aux services financiers adaptés.

En matière de conservation, les capacités de stockage des produits agricoles sont passées de 28 000 tonnes en 2016 à 74 140 tonnes avec la construction de 700 magasins de stockage disposant d'aires de séchage de capacités variant entre 10 tonnes et 350 tonnes.

Pour ce qui est de la commercialisation des produits agricoles, des facilitations ont été offertes aux organisations de producteurs pour leur permettre de participer aux foires internationales, aux manifestations commerciales liées à l'agriculture et de bénéficier des informations sur les marchés agricoles. Ainsi, ces organisations ont pris part à des foires internationales telles que le salon international de l'agriculture organisé respectivement à Paris, au Burkina-Faso et au Maroc. Ces organisations ont également participé au plan national aux manifestations liées à l'agriculture tel le forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT). Par ailleurs, deux agences de promotion et de diffusion des informations

sur les marchés agricoles ont été mises en place et des promoteurs, avec plus de 60% de femmes, ont été accompagnés pour participer à des foires made in Togo (Expo 2023, carrefour commercial et culturel de Kara, salon international de l'agroalimentaire de Lomé-SIALO).

En outre, diverses plates-formes de commerce numériques sont mises en place parmi lesquelles le « e-MarketPrice » qui informe sur le prix au kilogramme des produits agricoles dans les localités, le système d'information des marchés (SIM), « Togognim » pour la promotion des produits transformés localement ; « Nam Asia » pour le renseignement des prix des produits et la localisation des marchés.

Pour pouvoir maîtriser la volatilité des prix des produits agricoles, des stratégies ont été mises en place notamment, l'élaboration d'une stratégie nationale de stockage, de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Togo ; la collecte des informations de prix des produits alimentaires sur les marchés de référence dans les 117 communes et leur diffusion à travers les médias nationaux ; la production d'un bulletin mensuel d'information sur les prix des produits agricoles et la constitution des stocks de sécurité alimentaire. Les stratégies mises en place par l'agence nationale de sécurité alimentaire au Togo (ANSAT) telles que l'agriculture contractuelle et le stock de sécurité ont été aussi efficaces dans la maîtrise de la volatilité des prix des denrées alimentaires. Un stock de sécurité d'environ 60 400 tonnes (soit 12 080 tonnes/an) constitué de maïs, de sorgho, de riz, de mil et du haricot, a été vendu à prix subventionnés dans les préfectures.

Dans le domaine de l'amélioration des connaissances et compétences, 16 720 acteurs ont été appuyés. De plus, 187 490 producteurs dont 73 383 femmes ont été renforcés sur plus de 7 thématiques spécifiques (gestion intégrée de la fertilité du sol, association maïs + soja + fumure organique, labour suivant les courbes de niveaux, utilisation de l'inoculum dans la culture du soja, utilisation de la variété améliorée, semis en ligne et apport des engrais chimiques, système de riziculture intensive, compostage, gestion intégrée de la chenille légionnaire d'automne).

Afin d'améliorer l'offre de formation dans les centres de formation agricole et rural, 85 agents ont été recrutés et 187 équipements ont été acquis à leur profit. Cela a permis



d'avoir comme résultat 631 apprenants inscrits dans ces centres et la création de 52 nouveaux établissements. L'appui conseil aux producteurs et le renforcement des capacités ont été marqué par le déploiement de 784 conseillers agricoles et techniciens dans tous les cantons du pays, l'immatriculation de 7 500 sociétés coopératives agricoles et la formation de près de 190 200 producteurs leaders sur diverses thématiques (éducation financière, entrepreneuriat agricole, gestion et organisation des sociétés coopératives, agriculture contractuelle comme modèle d'affaire inclusif), le développement de 3 plateformes numériques agricoles fonctionnelles suivant les besoins des acteurs (e-agriconseil+ pour les bonnes pratiques agricoles, RiceAdvice pour la gestion des exploitations rizicoles et SIHAM pour les informations agrométéorologiques).

Les résultats enregistrés sont, entre autres, le bon maillage du territoire national en conseillers agricoles, une meilleure adoption des techniques de gestion durable des exploitations, l'accès facile aux données et informations sur les bonnes pratiques agricoles et météorologiques, l'amélioration de la gouvernance des organisations de producteurs.

A travers le programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest (PPAAO) phase additionnelle, 20 docteurs et 11 Masterants ont été formés.

Pour une meilleure prise en compte de la dimension environnementale et sociale et pour une durabilité de l'agriculture, une cellule environnementale et sociale a été mise en place au sein du ministère chargé de l'agriculture. Elle a pour mission d'identifier les impacts et les risques associés aux différents projets et programmes sur l'environnement (biophysique et humain) et de définir les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre au cours de l'exécution des activités. Cette cellule travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'environnement et ses différents départements tels que l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE).

Amélioration de la résilience et de l'alimentation des populations rurales

Pour améliorer la résilience de la population face aux effets des changements climatiques, des aménagements hydroagricoles ont été effectués et des semences résilientes distribuées aux producteurs. Par ailleurs, plus de 120 stations météorologiques sont

déployées sur toute l'étendue du territoire ; 80 715 bulletins d'informations agro hydrométéorologiques sont diffusés au profit de 122 252 bénéficiaires dont 49 229 femmes et 1000 exploitants agricoles parmi lesquels 40,43% de femmes ont reçu des messages audio et SMS sur la prévision météorologique de leur localité. En outre, des formations sur les techniques de gestion intégrée des sols et de l'eau et les séances de sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires ont été réalisées à l'endroit des producteurs agricoles.

Au niveau de la production animale, des mesures sont prises pour prévenir les épizooties à travers des campagnes de vaccination du cheptel.

Les actions engagées pour améliorer la protection sociale des producteurs agricoles sont : (i) la souscription du Togo à l'assurance souveraine de African Risk Capacity (ARC) pour protéger les agriculteurs contre les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment la sécheresse ; (ii) la mise en place de l'assurance privée FARMCOVER qui est une assurance perte de récolte due aux effets néfastes occasionnés par la sécheresse ou l'excès de pluie.

S'agissant de la transhumance, les autorités se sont alignées sur les directives communautaires en mettant en place un plan opérationnel de gestion de la transhumance avec la création des couloirs sur toute l'étendue du territoire et des comités régionaux, préfectoraux, communaux de gestion de la transhumance.

Afin de sédentariser les animaux, des zones d'aménagement de production bovine (ZAPB) sont en cours de mises en place.

Amélioration de la gouvernance du secteur

La gouvernance du secteur a été améliorée avec l'élaboration de politiques et stratégies. Parmi ces documents, figurent entre autres la(e) :

- feuille de route gouvernementale Togo 2025 ;
- feuille de route pour la transformation du système alimentaire au Togo à l'horizon 2030 ;
- stratégie nationale de l'agroécologie et de l'agriculture biologique (SNAAB), 2021-2030 ;



- stratégie nationale du développement de la riziculture (SNDR), 2019-2030 ;
- stratégie de promotion des produits agricoles bio fortifiés au Togo 2023 – 2027 ;
- stratégie nationale de l'agriculture sensible à la nutrition : 2025 – 2029 ;
- schéma directeur de l'agriculture irriguée (SDAI), 2022 – 2040.

Le cadre institutionnel du ministère a été amélioré avec notamment la création de nouvelles directions et structures telles que la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA), l'agence de transformation agricole (ATA), la cellule environnementale et sociale (CES), la direction de développement rural (DDR), la direction des grands projets et de la transformation agroindustrielles (DGPTA), la direction de la production agricole (DPA), la direction de l'hydraulique villageoise (DHV), ainsi que la direction de la planification, des statistiques agricoles et du suivi évaluation (DPSSE). Par ailleurs, il a été organisé le 5ème recensement national de l'agriculture afin d'évaluer l'état actuel du secteur et de planifier les politiques publiques futures. Aussi, le forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT) a été institutionnalisé en 2023 servant de cadre d'échange exclusif entre les acteurs afin de permettre de relever les défis, les enjeux clés du secteur et identifier les solutions.

Pour ce qui est de la coordination du secteur, elle a été améliorée à travers les institutions et des organes de pilotage ; un cadre de concertation État-OSC sur le secteur agricole et un cadre de concertation État-secteur privé sur le secteur agricole. Les fonctions respectives des organes de pilotage sont les suivantes :

- Le Comité Interministériel de Pilotage Stratégique (CIPS)

Le comité interministériel de pilotage stratégique (CIPS) est le cadre de concertation entre les acteurs en matière de mise en œuvre du PNIASAN. C'est l'organe de suivi global du Programme et de détermination des grandes orientations et des stratégies d'intervention sectorielle. Il est composé de plusieurs ministères impliqués dans la mise en œuvre du PNIASAN en plus de celui de l'agriculture et des représentants de la société civile, des PTF impliqués dans le secteur agricole et du secteur privé.

- Le Comité Technique de Pilotage (CTP)

Cet organe est présidé par le Secrétaire Général (SG) du ministère chargé de l'agriculture. Il a pour principale mission l'examen des programmes d'activités et du budget, des rapports techniques d'exécution des projets qui composent le PNIASAN et l'analyse de leur conformité avec les orientations du PNIASAN.

- Le Comité Régional d'Orientation et de Pilotage (CROP)

Le CROP est présidé par le Directeur Régional chargé de l'Agriculture qui assure la coordination régionale de la mise en œuvre du PNIASAN. Le CROP se réunit au moins quatre fois par an afin de valider le plan d'action, d'établir le bilan des activités à mi-parcours et d'apprécier les résultats. Quatre (4) réunions annuelles seront organisées à l'intention de tous les acteurs concernés par l'axe en question pour faire des mises au point sur les stratégies utilisées, les résultats obtenus et prendre des décisions appropriées.

- Les cellules et sous cellules de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS)

Elles assurent le suivi des actions menées au sein des structures dont elles relèvent et élaborent les rapports trimestriels, semestriels et annuels.

S'agissant de son axe 4, le PNIASAN assure l'amélioration de la gouvernance du secteur qui a pour l'objectif de rendre l'environnement politique, économique et social du secteur agricole plus favorable à l'atteinte des objectifs du PNIASAN.

2.2.4.2 Stratégie du Togo pour coordonner et orienter les investissements dans le secteur agricole et les aligner sur les objectifs de développement nationaux tels que la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance économique

La stratégie du Togo pour coordonner et orienter les investissements dans le secteur agricole et les aligner sur les objectifs de développement nationaux repose sur une combinaison de plusieurs facteurs à savoir la planification stratégique, la planification opérationnelle, la programmation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des projets d'investissements publics et le rapportage. L'objectif est de transformer l'agriculture en



moteur de croissance inclusive, tout en garantissant la sécurité alimentaire et la création de richesses.

La planification stratégique consiste à définir des objectifs clairs, à programmer les ressources, à définir des priorités et à mettre en œuvre les politiques, programmes et stratégies afin d'accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture togolaise.

La planification opérationnelle consiste à planifier les activités dans le temps et à les budgétiser dans le respect des enveloppes budgétaires disponibles définies dans la loi de finance. Le projet d'investissement public (PIP), très utilisé dans ce cadre est un instrument de planification et de budgétisation regroupant l'ensemble des projets financés tout en s'adaptant aux réalités économiques et aux priorités du gouvernement. Le processus d'élaboration du PIP est réalisé à travers la collecte et l'évaluation rigoureuse des idées de projets soumis par les structures techniques. La première validation se fait au niveau de la direction de la planification, des statistiques agricoles et du suivi-évaluation (DPSSE) et de la direction des affaires financières (DAF) après avoir apprécié son alignement sur les priorités nationales dont la feuille de route gouvernementale. L'analyse de ces idées de projet vise à garantir la sélection de projets pertinents, réalisables et d'impact.

La mise en œuvre permet l'exécution des programmes, sous-programmes et projets. Les activités sont réalisées selon le plan de travail établi et le respect des limites budgétaires. Le suivi de la mise en œuvre permet de relever les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles. C'est dans ce sens que le ministère chargé de la planification et celui des finances organisent des rencontres périodiques pour le suivi rigoureux de la mise en œuvre des projets et programmes à travers les réunions mensuelles. Le suivi financier se fait par le contrôle qualité des dépenses depuis le contrôle financier et par la vérification de la régularité et de l'opportunité de la dépense avant sa transmission au service des finances.

L'évaluation ressort une analyse des écarts entre les intrants, les activités et les produits escomptés. Des évaluations de mi-parcours et finales sont commanditées pour mesurer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la cohérence et la durabilité des

interventions. Dans le cadre du ministère de l'agriculture, les évaluations se font en interne par un comité ad hoc mis en place et composé des cadres du ministère ou par des consultants extérieurs recrutés à cet effet. La reddition de compte et la dissémination des résultats du suivi-évaluation en appui à la prise de décision se font par le biais des rapports de performance élaborés périodiquement et transmis à la Cour des comptes pour l'audit.

2.2.4.3 Stratégies du Togo pour promouvoir une gouvernance souveraine, inclusive et participative dans la production alimentaire

La promotion de la gouvernance souveraine inclusive et participative dans la production alimentaire est réalisée à travers la mise en place et le renforcement des organes de gouvernance, des instruments juridiques et fiduciaires ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs impliqués. La gouvernance du secteur est assurée par le ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire (MAPRASA) ; et composée d'une centaine services techniques (directions générales, centrales, déconcentrées et de structures autonomes rattachées).

En outre, les cellules et sous cellules de la chaîne planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBS) ont été mises en place pour assurer le suivi des actions menées au sein des structures dont elles relèvent et élaborent les rapports trimestriels, semestriels et annuels. Au niveau des acteurs des chaînes de valeur agricole, seize (16) interprofessions agricoles ont été créées en place pour assurer la gouvernance des filières. À cet effet, un guide de création et de gouvernance des interprofessions a été élaboré et diffusé à l'ensemble des acteurs du secteur.

Au niveau des périmètres aménagés, il est établi des comités et sous-comités spécifiques (gestion des parcelles, gestion de l'eau, approvisionnement en intrants, mécanisation, etc.). La mise en place desdits comités et sous-comités s'accompagne d'un appui à l'organisation des sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS). Chaque périmètre aménagé est ainsi géré de manière bien structurée.

Dans le but de renforcer la mise en œuvre des projets et assurer une gestion fiduciaire réussie des interventions, les logiciels de la gamme "Tomate" ont été déployés pour



améliorer la gestion financière et comptable (Tom²Pro), le suivi-évaluation (Tom²monitoring) et le suivi des marchés publics (Tom²marché).

Pour discuter de façon plus concertée sur les différents acquis et identifier les principaux défis avec les acteurs des chaînes de valeur agricole en vue d'une transformation structurelle de l'agriculture togolaise, il a été institutionnalisé l'organisation du forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT). Il est organisé toutes les régions du pays sous le haut patronage du Président du Conseil qui échange directement avec les acteurs à la base pour discuter des sujets importants du secteur afin de relever les défis, les enjeux clés du secteur et identifier les solutions.

Par ailleurs, des avancées significatives ont été enregistrées au point de vue de la réglementation du secteur. En effet, plusieurs lois, décrets et arrêtés ont été adoptés et sont en vigueur ; notamment la loi portant code foncier et domanial, la loi portant code des investissements, la loi relative aux contrats de partenariat public- privé, le décret fixant la procédure des études d'impact environnemental et social, le décret fixant le cadre institutionnel des agropoles, le décret précisant les modalités de la mise en valeur des terres agricoles autres que celle appartenant à l'État et aux collectivités territoriales, le décret fixant les règles applicables aux livres fonciers et registres électroniques, l'arrêté portant enregistrement des importateurs et exportateurs des légumes et fruits, l'arrêté portant interdiction d'importation et d'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques, l'arrêté portant modalités de délivrance des autorisations préalables d'importation de pesticides et de biopesticides.

Le Togo a par ailleurs transposé plusieurs textes communautaires de l'UEMOA tels que les textes relatifs à l'établissement de la liste des organismes nuisibles de quarantaine végétale, à l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants, au comité national de gestion des pesticides, etc.

2.2.4.4 Cohérence des différentes politiques sectorielles pour assurer la sécurité alimentaire

Pour assurer la cohérence entre les politiques sectorielles, le pays adopte une approche participative et inclusive, impliquant les ministères sectoriels, le secteur privé, les institutions de recherche, les organisations professionnelles agricoles, la société civile dans la mise en place des cadres nationaux de référence et la coordination intersectorielle.

En effet, il existe des organes de pilotage des programmes et projets dans le secteur (comité national de pilotage, comité technique de pilotage, comité régional d'orientation et de pilotage) regroupant l'ensemble des ministères sectoriels, le secteur privé, les interprofessions agricoles et l'organisation de la société civile. En outre, il existe le groupe des partenaires techniques et financiers du secteur agricole (GPTFSA) qui œuvre comme un catalyseur de progrès en fournissant les ressources, compétences et cadres d'action nécessaires pour répondre aux besoins du secteur agricole et en mettant l'accent sur l'inclusion financière, la résilience climatique, et le développement socio-économique durable. Il en résulte à travers ces différents cadres, une synergie des politiques existantes prenant en compte la transition énergétique et environnementale (intégration des pratiques agricoles durables pour réduire la vulnérabilité climatique), les infrastructures rurales (pistes de desserte, électrification et accès à l'eau potable) et les programmes sociaux (inclusion des femmes, jeunes et personnes vulnérables dans les filières agricoles) qui soutiennent directement la sécurité alimentaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025, la mise en cohérence a été renforcée avec la réalisation des projets sous format co-lead ministériel et des ministères en support. L'élaboration, le suivi et l'évaluation des différents projets assignés au secteur dans le cadre de cette feuille de route sont effectués à travers des séminaires gouvernementaux trimestriels.

La mise en cohérence a été renforcée dans le cadre de l'élaboration et l'adoption du nouveau programme élaboré dans le secteur en 2025 (programme de modernisation de l'agriculture au Togo « ProMAT, 2025-2034 »).



2.2.4.5 Stratégies du Togo pour assurer un financement adéquat du secteur agricole et alimentaire

L'accès au financement constitue un défi de développement de l'agriculture togolaise. Pour accroître l'investissement dans le secteur et promouvoir l'accès aux acteurs des chaînes de valeur agricole au financement, différents mécanismes de financement ont été mis en place par l'État. On note :

- le mécanisme incitatif du financement agricole fondé sur le partage de risque (MIFA S.A) dans le but de faciliter l'accès des acteurs au financement, en professionnalisant les chaînes de valeur et en promouvant les produits financiers et assurantiels ;
- le fonds national de la finance inclusive (FNFI) avec son volet « accès des agriculteurs aux services économiques et financiers (AGRISEF) » en vue de promouvoir l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers adaptés, en particulier les femmes, les jeunes et les artisans exclus du système bancaire traditionnel ;
- le fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) qui offre un appui technique et financier aux jeunes porteurs de projets, leur permettant d'acquérir des compétences, d'accéder à des financements et de créer des entreprises viables et durables ;
- l'agence nationale de promotion et de garantie de financement des PME/PMI (ANPGF) offre des services financiers comme des garanties de prêt et des lignes de crédit, ainsi que des services techniques tels que la formation et le conseil en management aux PME/PMI ;
- la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA) coordonne l'organisation professionnelle des producteurs, leur constitution en sociétés coopératives, leurs transformation, structuration en entreprises agricoles et facilite leur accès au financement ;
- l'agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises (ADTPME) coordonne les efforts de financement et de développement pour

renforcer la compétitivité des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) ;

- l'adoption du code des investissements qui permet d'attirer plus d'investisseurs privés dans le secteur.

Pour améliorer l'accès durable des producteurs au financement, des promoteurs ont été formés et accompagnés dans la mobilisation de ressources et la gestion d'entreprises. Dans la même dynamique, des conventions ont été signées avec dix (10) institutions de financement (BOA, ECOBANK, UTB, ORABANK, FUCEC, SOGEMEF, NSIA, SUNU BANK, IB BANK, WAGES).

En vue de soutenir les producteurs face aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les cultures et mitiger les risques dans le secteur, le Togo a souscrit à l'assurance souveraine de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) contre la sécheresse. Par ailleurs, il a été institué un mécanisme de crédits-intrants aux producteurs à travers l'agriculture contractuelle. De même, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'agriculture au Togo (ProMAT, 2025-2034), il est prévu le renforcement de l'accès des producteurs au financement à travers la mise en place d'un fonds de développement agricole ; le renforcement de la promotion de l'investissement privé ; la digitalisation des instruments de financement et de paiements ; l'éducation financière des acteurs des différentes chaînes de valeur ; le renforcement du mécanisme de crédits-intrants aux producteurs ; l'accompagnement des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des modèles d'affaire.

2.2.4.6 Stratégies de renforcement de résilience des populations vulnérables en matière de sécurité alimentaire

Le Togo met en œuvre plusieurs stratégies intégrées pour renforcer la résilience des populations vulnérables face aux défis de la sécurité alimentaire, en combinant des mesures sociales, économiques et environnementales. Il s'agit de :



- aménagements agricoles (périmètres irrigués, zones d'aménagement agricole planifié, bas-fonds) au profit des couches vulnérables, en l'occurrence les jeunes et les femmes ;
- distribution des kits d'irrigation à pompage solaire ;
- prise en compte d'un quota d'au moins 40% de jeunes et femmes bénéficiaires dans les interventions du ministère ;
- programmes de transferts monétaires et vivres à travers un appui direct aux ménages en insécurité alimentaire, notamment en période de crise ;
- cantines scolaires en vue de créer une économie locale par la mise en relation entre les producteurs locaux et les cantines scolaires d'une part et en fournissant des repas aux enfants dans les zones rurales d'autre part pour améliorer la nutrition et réduire la vulnérabilité des familles ;
- facilitation de l'accès aux intrants performants, technologies agricoles éprouvées, et appui à l'irrigation avec la réalisation de forages et la distribution de kits solaires pour maraîchage ;
- appui à l'amélioration des fermes animalières (poulaillers et bergeries traditionnels améliorés) et fourniture des noyaux d'élevage aux éleveurs ;
- renforcement de l'accès au financement pour les petits producteurs agricoles afin de sécuriser et pérenniser leurs activités ;
- promotion de l'agriculture sensible à la nutrition (patate douce à chaire orange, maïs jaune orangé, etc.) ;
- mise en place de stocks de sécurité par l'agence nationale de sécurité alimentaire du Togo (ANSAT) pour la stabilité et la disponibilité alimentaire ;
- allègement des formalités pour les jeunes et femmes entrepreneurs à travers la réduction des coûts d'accès aux marchés et la facilitation du financement ;
- promotion des chaînes de valeur agricole à fort potentiel de création d'emplois et de diversification de revenus ;

- souscription du Togo à l'assurance african risk capacity (ARC) pour protéger les producteurs agricoles en leur fournissant une couverture contre les événements météorologiques extrêmes notamment la sécheresse ;
- formation des producteurs à l'agroécologie et à la gestion des ressources naturelles en vue de l'adoption de pratiques agricoles durables ;
- transition énergétique rurale par le soutien aux solutions renouvelables (kits d'irrigation à pompage solaire et bio digesteurs) pour améliorer la productivité et réduire la vulnérabilité ;
- diffusion des bulletins de prévisions agrohydrométéorologiques auprès des producteurs agricoles ;
- mise de l'assurance maladies universelle (AMU) au profit de la population y compris les producteurs.

Si les progrès réalisés témoignent des efforts du gouvernement en matière de sécurité alimentaire, leur impact doit être apprécié à travers l'évolution des conditions de vie des ménages. En effet, la réduction durable de l'insécurité alimentaire dépend non seulement de la mise en œuvre des politiques publiques, mais également de leur capacité à améliorer les revenus, l'accès aux aliments et la résilience des ménages face aux différents chocs.

Les engagements politiques et les réformes institutionnelles constituent des moyens au service d'un objectif plus large : garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. L'évaluation de cette sécurité alimentaire repose traditionnellement sur quatre piliers fondamentaux : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité des aliments. Les sections suivantes examinent successivement chacun de ces piliers dans le contexte togolais.

2.3 Évaluation des piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo

La présente section propose une évaluation des quatre piliers de la sécurité alimentaire au Togo, en examinant successivement la disponibilité des ressources, l'accessibilité (pouvoir d'achat), l'utilisation (diversité nutritionnelle, qualité sanitaire et hygiène) et la stabilité face aux chocs (variabilité climatique et risques sécuritaires...). À travers cette grille d'analyse, il s'agit d'identifier les forces et les leviers d'amélioration pour garantir un



approvisionnement alimentaire durable, équitable et résilient pour l'ensemble des populations.

Quatre dimensions ou piliers de la sécurité alimentaire – communément appelés disponibilité, accès, utilisation et stabilité – ont ainsi été conceptualisés afin de fournir de meilleures orientations aux politiques visant à résoudre le problème (FAO, 2006 ; FAO, 2008a). La disponibilité prend en compte la présence physique d'aliments en quantité et en qualité suffisantes pour nourrir les individus. Elle provient de la production alimentaire, des importations (FAO, 2008a ; Wolfe et al., 2010), et des aides alimentaires (Upton et al., 2016). L'accessibilité alimentaire correspond aux capacités des individus à s'approvisionner en aliments, (FAO, 2008a). L'utilisation alimentaire reflète la façon dont l'organisme optimise les éléments nutritifs présents dans les aliments. Elle est liée à de nombreux facteurs tels que : les bonnes pratiques sanitaires et alimentaires, les préparations alimentaires, la diversité du régime alimentaire, la distribution des aliments au sein du ménage (FAO, 2008a). Il s'agit donc des préoccupations qui consiste à savoir si les individus font bon usage de leur accès alimentaire (Barrett, 2010). Quant à la stabilité, c'est une dimension temporelle et transversale aux trois autres. Elle porte sur les aspects de vulnérabilité des individus, les facteurs pouvant affecter les autres dimensions dans le temps tels que les conditions climatiques défavorables, l'instabilité politique, ou les facteurs socio-économiques (FAO, 2008a ; Jones et al., 2013).

2.3.1 Disponibilité

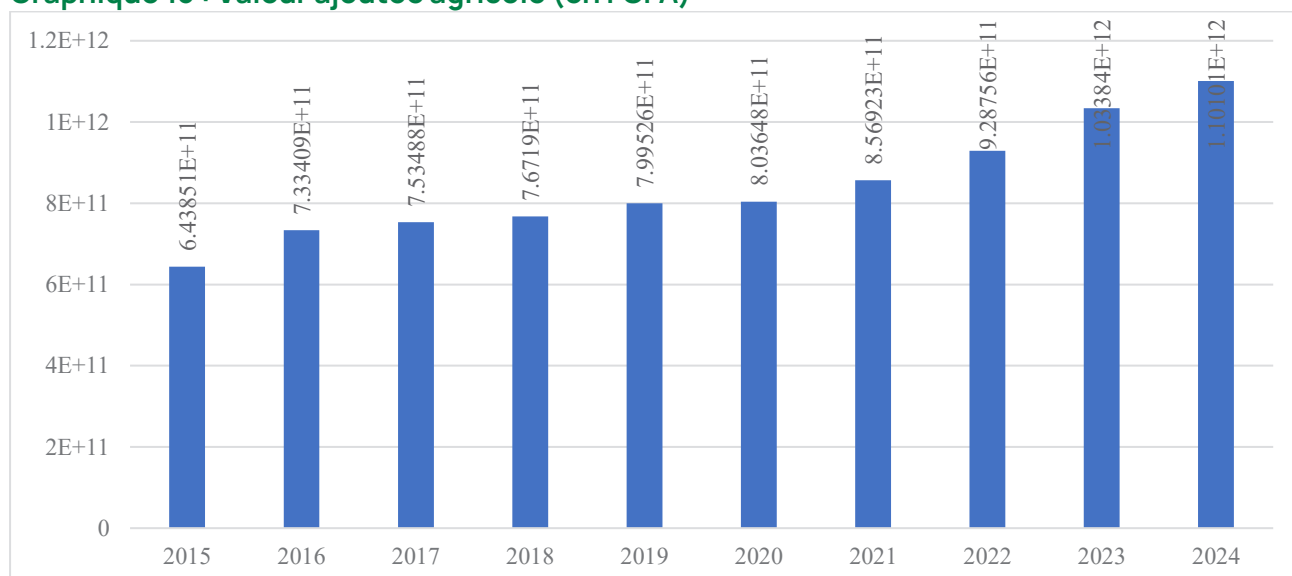
La disponibilité des aliments joue un rôle très important dans la sécurité alimentaire. Il s'agit de la production, de la distribution et de l'échange de denrées alimentaires de qualité inappropriée pour répondre aux besoins alimentaires de base, qui peuvent être fournis par la production ou l'importation des ménages (FAO, 2015).

Entre 2015 et 2024, la valeur ajoutée agricole au Togo enregistre une progression continue et soutenue, passant d'environ 644 milliards FCFA à plus de 1 101 milliards FCFA, soit une augmentation de plus de 70 % sur l'ensemble de la période. Cette dynamique traduit un renforcement global de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale,

reflétant à la fois l'extension des activités agricoles, l'amélioration progressive de la production et les effets des politiques de soutien au secteur.

Cette progression confirme la contribution croissante du secteur agricole à l'économie nationale. Toutefois, la croissance de la valeur ajoutée agricole ne garantit pas à elle seule une amélioration équitable de la sécurité alimentaire des ménages, celle-ci dépendant également de l'accès aux ressources productives, des revenus agricoles et des conditions de commercialisation.

Graphique 13 : Valeur ajoutée agricole (en FCFA)

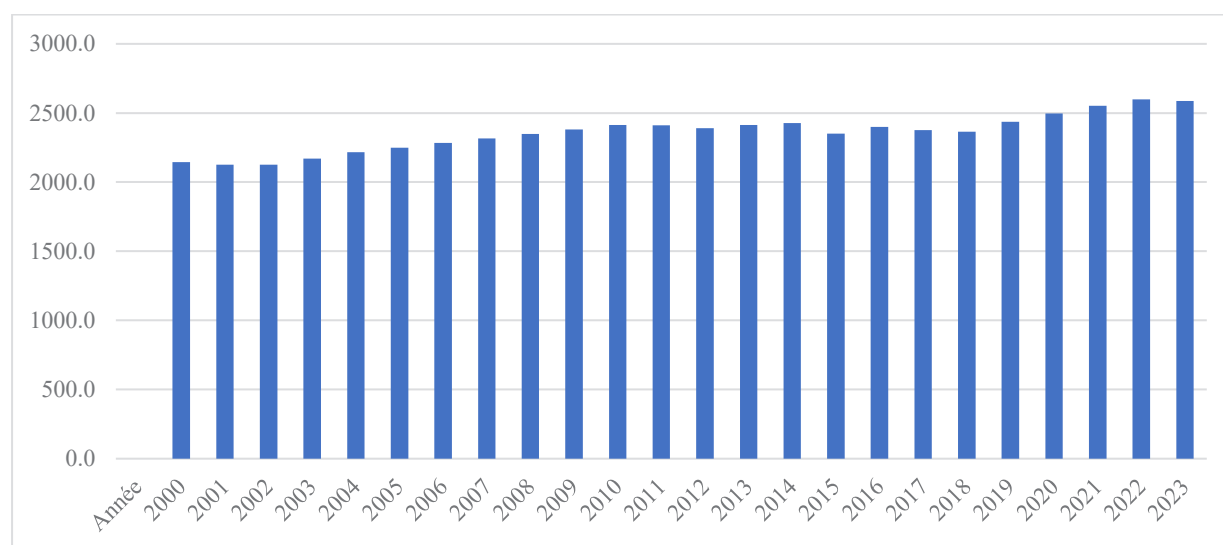


Source : Rapport de Performance du Togo sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 (RPTPDM), 2025

2.3.1.1 Disponibilité alimentaire totale

Il ressort du graphique ci-dessous que les rations caloriques au Togo sont passées de 2145 kcal/p/j en 2000 à 2414 kcal/p/j en 2010 puis 2497 kcal/p/j en 2020 au-dessus des 2400kcal/p/j recommandées par la FAO. C'est donc depuis 2019 et de façon continue jusqu'en 2023 que la norme de la FAO est atteinte soit 2586 kcal/p/j. Cette évolution traduit une amélioration progressive de la disponibilité énergétique au cours des deux dernières décennies. Depuis 2019, le Togo dépasse le seuil recommandé par la FAO, traduisant une amélioration notable par rapport aux années 2000 où les disponibilités énergétiques étaient plus limitées.

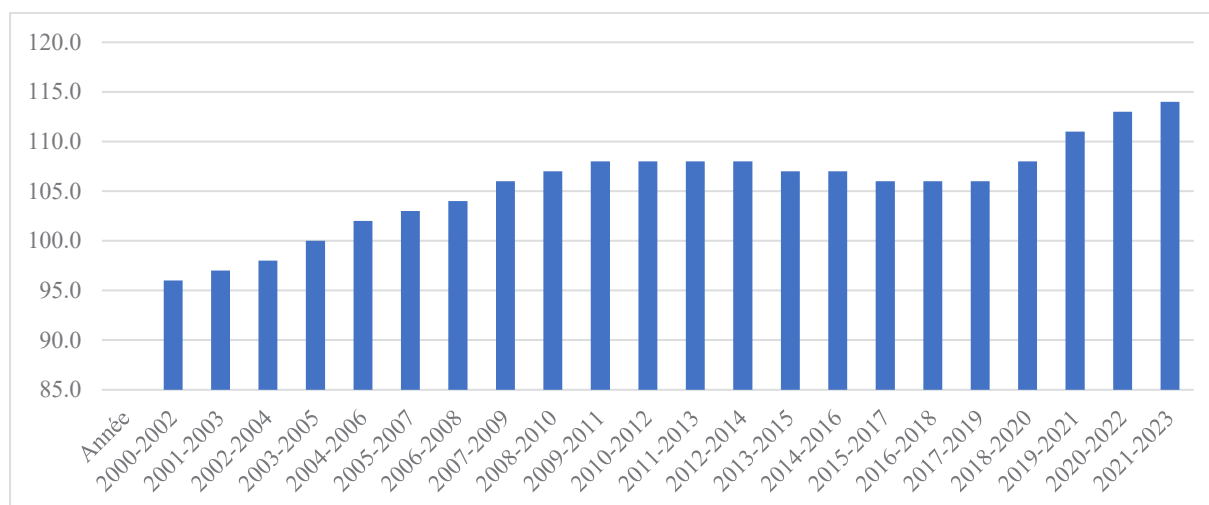


Graphique 14 : Disponibilité alimentaire de 2000-2023 au Togo (Kcal/personne/jour)

Source : Faostat, (2024).

2.3.1.2 Adéquation des apports énergiques alimentaires moyens

Cet indicateur mesure la Disponibilité Énergique Alimentaire (DEA) en pourcentage des besoins énergiques alimentaires moyens. La DEA estime la ration calorifique moyenne disponible par jour et par personne pendant une période donnée. Il s'agit ici d'une moyenne sur une période de trois ans regroupant ainsi les aliments que le pays produit ou importe pour sa consommation. Sur la période de 1999 à 2018, l'apport énergétique du Togo passe de 99 % à 113 %, soit une augmentation d'environ 14%. Sauf la période de 1999 à 2003, le Togo connaît une disponibilité alimentaire, car l'offre énergétique alimentaire est supérieure aux besoins. L'apport énergétique alimentaire du Togo est en dessous de la moyenne énergétique alimentaire de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois, nous pouvons tirer la conclusion que le problème de la sécurité alimentaire au Togo ne se pose pas en termes de disponibilité alimentaire, mais en termes d'accès. Cette conclusion corrobore celle de l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) selon laquelle, le Togo est en excédent céréalier ces dernières années. Il faut également noter qu'au Togo, la part des céréales, des racines et des tubercules dans les apports énergiques alimentaires représente plus de 70 % alors qu'elle est de l'ordre de 55 % en moyenne en Afrique de l'Ouest (FAO, 2020).

Graphique 15 : Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%)

Source : Données de la FAOSTAT, 2025

L'analyse des indicateurs de la disponibilité alimentaire montre que le problème de la disponibilité alimentaire ne se produit beaucoup plus qu'au niveau de protéines d'origine animale. Cependant, au niveau de la production alimentaire moyenne et de l'adéquation de l'apport énergétique alimentaire, le pays semble mieux positionner en comparaison à la moyenne de l'Afrique occidentale.

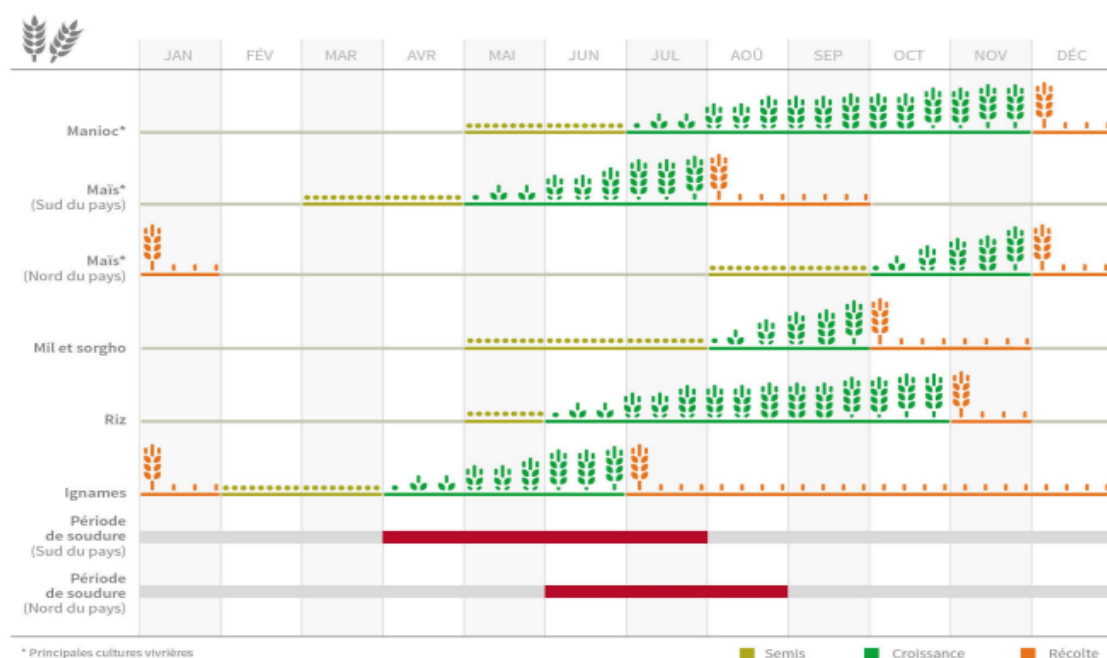
2.3.1.3 Disponibilité moyenne de protéines d'origine animale

La disponibilité moyenne de protéines d'origine animale, exprimée en g/personne/jour est composée essentiellement des groupes de produits, à savoir : les matières grasses animales, la viande, le lait et les produits laitiers, les œufs, les produits de mer et autres produits aquatiques. Sur la période de 1990 à 2013, la disponibilité de protéines animales est passée de 8.12 à 9.04 g/personne/jour, représentant ainsi une croissance annuelle moyenne de 0.46 %. Cette croissance de l'offre est très inférieure à la moyenne journalière de l'Afrique occidentale qui est passée de 12.97 à 16.06 g/personne/jour sur la même période. Elle demeure aussi très faible au regard des normes de consommation établies par le Comité Permanent Inter-États de Lutttes contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). En effet, 9.04 g/personne/jour de protéine animale au Togo ne représente que 3.24kg/personne/an, loin de la norme de 14kg/personne/an établie par CILSS. Dans cette optique, beaucoup d'efforts restent à faire en termes d'offre de protéine d'origine animale en vue de parvenir à la norme (3.24kg/personne/an).



L'amélioration progressive des indicateurs de disponibilité alimentaire traduit une capacité croissante du Togo à assurer un approvisionnement alimentaire suffisant à l'échelle nationale. Toutefois, cette performance ne signifie pas que tous les ménages bénéficient de manière équitable de cette disponibilité. En effet, certains des ménages vivant en milieu rural - notamment, ceux dépendant de l'agriculture familiale ainsi que les ménages à faibles revenus - notamment, ceux dépendant de l'agriculture familiale ainsi que les ménages à faibles revenus - demeurent plus exposés aux difficultés d'approvisionnement, notamment en période de soudure ou à la suite de chocs climatiques. Par ailleurs, la faible disponibilité en protéines d'origine animale limite la diversification des régimes alimentaires de nombreux ménages et peut affecter la qualité nutritionnelle de leur alimentation, en particulier celle des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes. Ainsi, si la disponibilité alimentaire nationale apparaît globalement satisfaisante, des disparités persistent au niveau des ménages ; situation qui justifie que l'on apporte un complément à cette analyse par l'examen de l'accès effectif aux aliments.

Graphique 16 : Principales produits du Togo suivant les zones de production et la période



Source : FAO. 2021. SMIAR – Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture – Togo, 2022.

Malgré une amélioration de la disponibilité alimentaire au niveau national, cette évolution ne bénéficie pas de manière uniforme à l'ensemble des ménages. Les ménages agricoles disposant d'une production propre sont généralement moins exposés aux ruptures d'approvisionnement que les ménages fortement dépendants des marchés. En revanche, dans certaines régions et parmi les ménages à faibles revenus, la disponibilité physique des denrées ne garantit pas un accès suffisant à une alimentation adéquate, en raison des contraintes économiques et logistiques. Cette situation met en évidence l'existence de disparités importantes entre les ménages en matière de sécurité alimentaire.

Si la disponibilité alimentaire constitue une condition nécessaire, elle ne garantit pas à elle seule la sécurité alimentaire. Encore faut-il que les populations disposent des moyens physiques et économiques leur permettant d'accéder effectivement aux aliments disponibles.

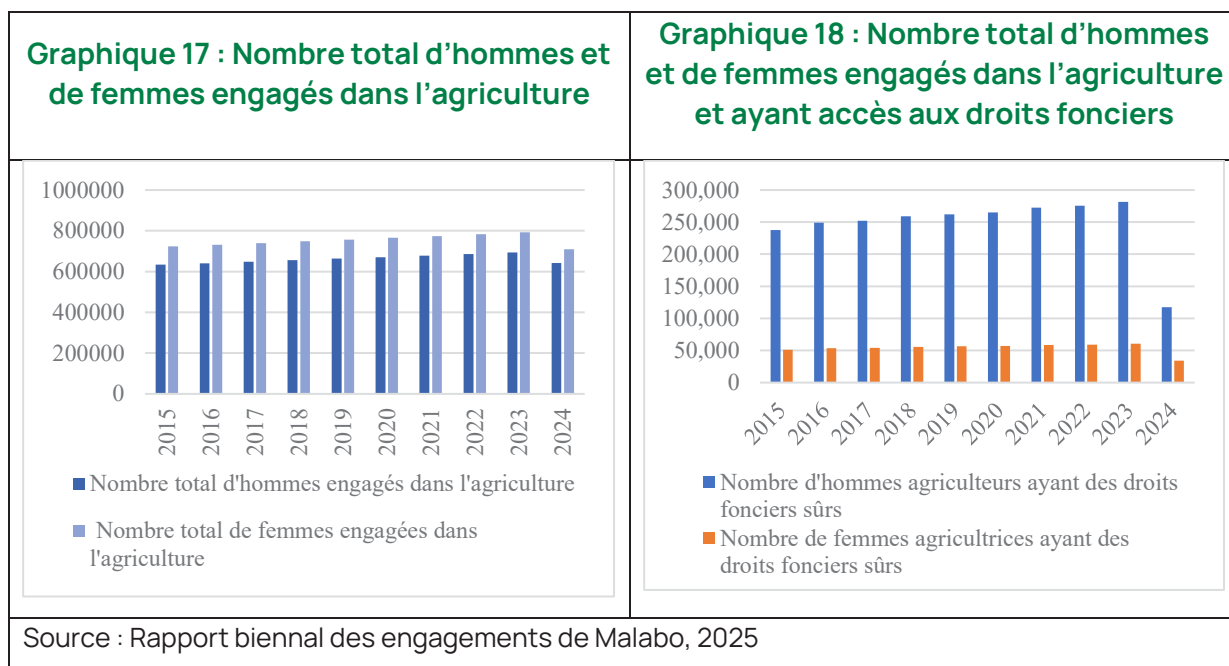
2.3.2 Accessibilité (terre, marché, revenu)

Accès au foncier

Entre 2015 et 2023, le nombre total de personnes engagées dans l'agriculture au Togo est passé d'environ 1,36 million à 1,49 million, confirmant le rôle central du secteur agricole dans les moyens d'existence des ménages. Cette progression continue traduit la pression démographique et la forte dépendance de l'économie rurale à l'agriculture. En 2024, une baisse marquée à 1,35 million est toutefois observée, suggérant l'impact récent de chocs économiques, climatiques ou sécuritaires susceptibles d'affecter la disponibilité alimentaire.

La répartition par genre met en évidence une féminisation structurelle de l'agriculture. En 2023, les femmes représentaient environ 792 000 personnes, contre 694 000 hommes, soit près de 53 % de la main-d'œuvre agricole. Cette prédominance féminine souligne le rôle déterminant des femmes dans la production vivrière, tout en révélant leur forte exposition à l'insécurité alimentaire.





Concernant l'accès aux droits fonciers sûrs, le nombre de ménages agricoles bénéficiaires est passé de 289 062 en 2015 à 341 886 en 2023. L'analyse par sexe révèle des inégalités foncières persistantes. En 2023, environ 281 000 hommes disposaient de droits fonciers sûrs contre seulement 60 500 femmes, malgré la forte participation féminine à l'agriculture. Cette asymétrie structurelle réduit la productivité potentielle des exploitations dirigées par des femmes et accentue les risques d'insécurité alimentaire au niveau des ménages.

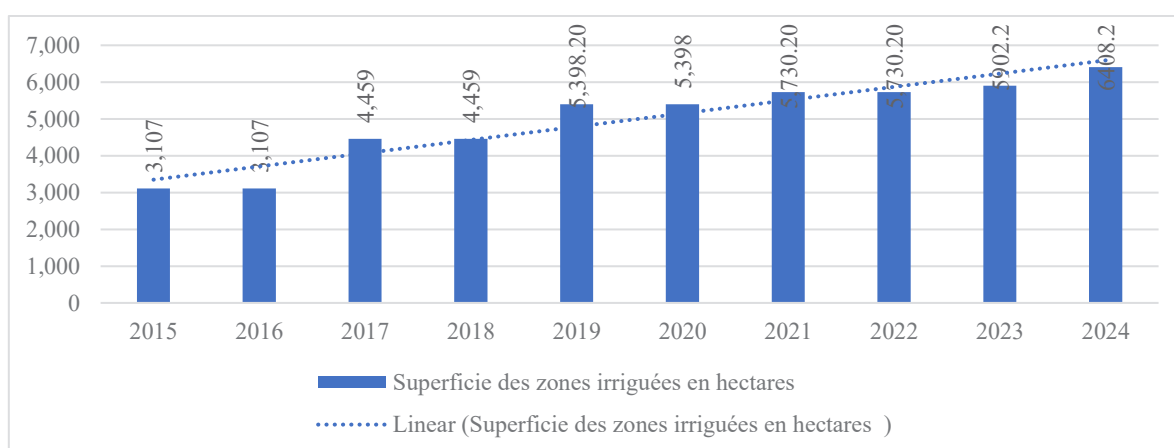
Ces inégalités foncières demeurent comparables aux tendances observées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, où les femmes participent fortement aux activités agricoles mais disposent encore d'un accès limité à la propriété foncière. Cette situation constitue un frein récurrent à l'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire dans la sous-région.

Irrigation

Entre 2015 et 2024, la superficie des zones irriguées au Togo est passée de 3 107 hectares à 6 408 hectares, soit une augmentation de plus de 106 % sur l'ensemble de la période. Cette progression traduit un effort réel d'extension de l'irrigation, levier essentiel pour sécuriser la production agricole face à la variabilité climatique et renforcer la disponibilité alimentaire.

L'évolution n'est toutefois ni linéaire ni continue. Après une phase de stagnation entre 2015 et 2016, une première expansion significative est observée en 2017–2018 (passage à 4 459 ha), suivie d'une nouvelle hausse entre 2019 et 2021, où les superficies atteignent environ 5 730 ha. Ces paliers successifs suggèrent que le développement de l'irrigation dépend fortement de projets ponctuels et de programmes d'investissement ciblés, plutôt que d'une dynamique structurelle continue.

Graphique 19 : Superficie des zones irriguées (en hectares)



Source : Rapport biennal des engagements de Malabo, 2025

La période 2023–2024 marque une accélération récente, avec une augmentation d'environ 506 hectares en un an ; ce qui est particulièrement important dans un contexte de pressions climatiques et d'insécurité alimentaire persistante. Cette expansion récente de l'irrigation constitue un signal positif pour la stabilisation des rendements agricoles et la réduction de la dépendance à l'agriculture pluviale.

Malgré cette progression, les superficies irriguées restent relativement limitées au regard des besoins agricoles et des niveaux observés dans plusieurs pays ouest-africains ayant davantage investi dans l'irrigation. Le développement de ce secteur demeure ainsi un levier important pour renforcer durablement la sécurité alimentaire.

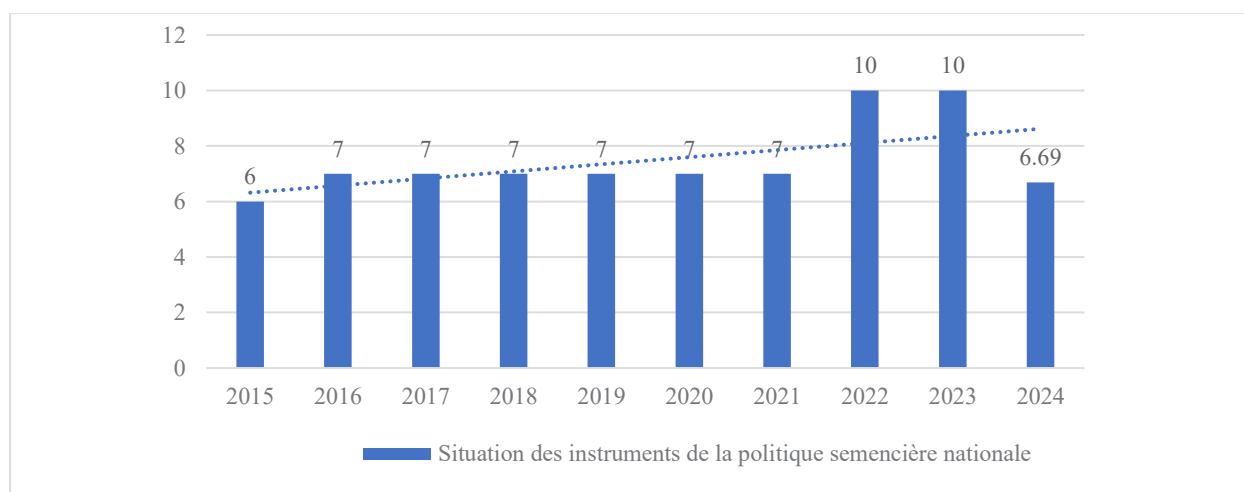
Instruments de politique semencière

Sur la période 2015–2024, l'indice des instruments de la politique semencière nationale (SNspi, échelle 0–10) s'améliore globalement, passant de 6 à près de 6,7, avec une phase de stabilité autour de 7 entre 2016 et 2021. L'amélioration marquée observée en 2022 et 2023 (indice 10) traduit un renforcement ponctuel du cadre semencier, essentiel pour la



productivité agricole et la sécurité alimentaire. Toutefois, le repli en 2024 met en évidence la fragilité et le manque de consolidation de ces acquis. Dans l'ensemble, ces évolutions suggèrent que la politique semencière contribue positivement à la sécurité alimentaire, mais de manière irrégulière, appelant à une stabilisation durable des réformes et des financements.

Graphique 20 : Situation des instruments de la politique semencière nationale (SNspi=0-10).



Source : Rapport biennal des engagements de Malabo, 2025

L'amélioration enregistrée rapproche progressivement le Togo des bonnes pratiques observées dans certains pays de la sous-région. Toutefois, la baisse enregistrée en 2024 montre que ces acquis doivent être consolidés afin d'assurer une amélioration durable de la performance du système semencier.

L'analyse de l'accessibilité alimentaire met en évidence que les principaux déterminants de la sécurité alimentaire des ménages togolais demeurent l'accès aux ressources productives, notamment à la terre, ainsi que la capacité à maintenir une production agricole stable. Malgré l'augmentation du nombre de ménages bénéficiant de droits fonciers sécurisés entre 2015 et 2023, les disparités entre les hommes et les femmes restent importantes. En effet, alors que les femmes représentent plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole, elles ne disposent que d'une faible proportion des droits fonciers sécurisés, limitant ainsi leur capacité d'investissement, leur accès au crédit et leur productivité. Cette situation fragilise particulièrement les ménages dirigés par des femmes, dont les moyens d'existence reposent largement sur l'agriculture. Par ailleurs,

l'extension progressive des superficies irriguées et le renforcement de la politique semencière contribuent à améliorer la résilience des exploitations agricoles et à sécuriser les revenus des ménages. Toutefois, ces progrès restent encore insuffisants pour garantir un accès équitable aux ressources productives pour l'ensemble des ménages agricoles.

Au-delà de l'accès aux aliments, la sécurité alimentaire dépend également de leur utilisation effective. Celle-ci renvoie notamment à la qualité nutritionnelle des aliments, aux pratiques alimentaires ainsi qu'aux conditions d'hygiène et de santé.

2.3.3 Utilisation (diversité et valeurs nutritionnelles, salubrité hygiène, qualité de la production)

Performance du Secteur des Semences

Ces dernières années, les actions menées au niveau national ont permis de renforcer l'accès aux intrants et aux technologies agricoles, en particulier à travers la structuration du système semencier. La réalisation régulière des tests de valeur agronomique, technologique et environnementale (VATE) a contribué à l'amélioration de la qualité des variétés inscrites au catalogue national. La certification de plus de 3 354 tonnes de semences pour la campagne agricole 2023-2024, combinée à la formation des pépiniéristes et des agents de contrôle, a renforcé la disponibilité et la fiabilité des semences certifiées. Par ailleurs, l'opérationnalisation du système informatisé de traçabilité des semences et la validation des règlements techniques et manuels de contrôle ont amélioré la gouvernance, la transparence et la qualité du système semencier. Dans l'ensemble, ces avancées constituent des leviers importants pour accroître la productivité agricole et soutenir la sécurité alimentaire, sous réserve d'une consolidation durable de ces acquis.

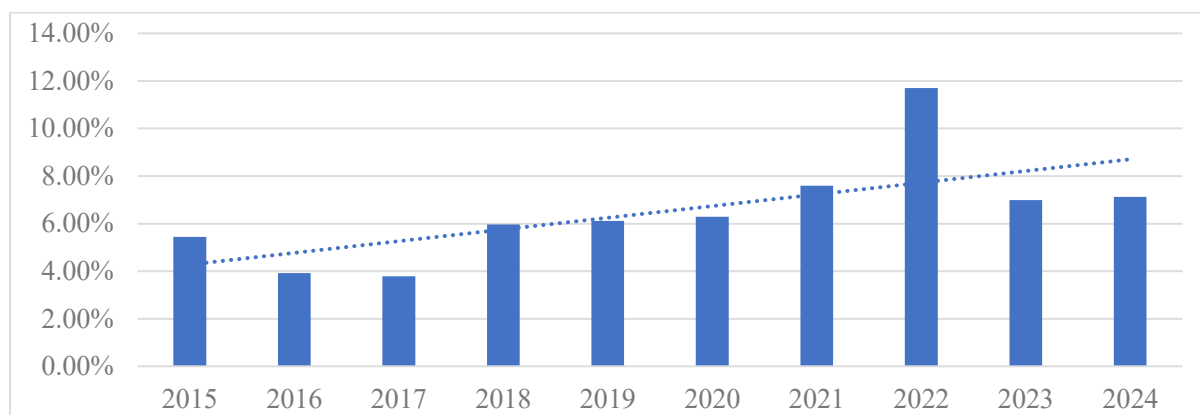
- **Utilisation de semences commerciales de qualité par les agriculteurs**

Sur la période 2015-2023, l'utilisation de semences commerciales de qualité par les agriculteurs enregistre une évolution globalement positive, bien que partant de niveaux initialement modestes. Après une phase de relative stabilité entre 2015 et 2021 (autour de 4-8 %), l'indicateur connaît une amélioration appréciable en 2022, atteignant 11,70 %, en lien avec les efforts soutenus de structuration et de promotion du système semencier.



Entre 2023 et 2024, le taux se maintient à des niveaux intermédiaires (6,98 % à 7,12%), traduisant une appropriation progressive des semences de qualité par les producteurs.

Graphique 21 : Utilisation de semences commerciales de qualité par les agriculteurs (%)

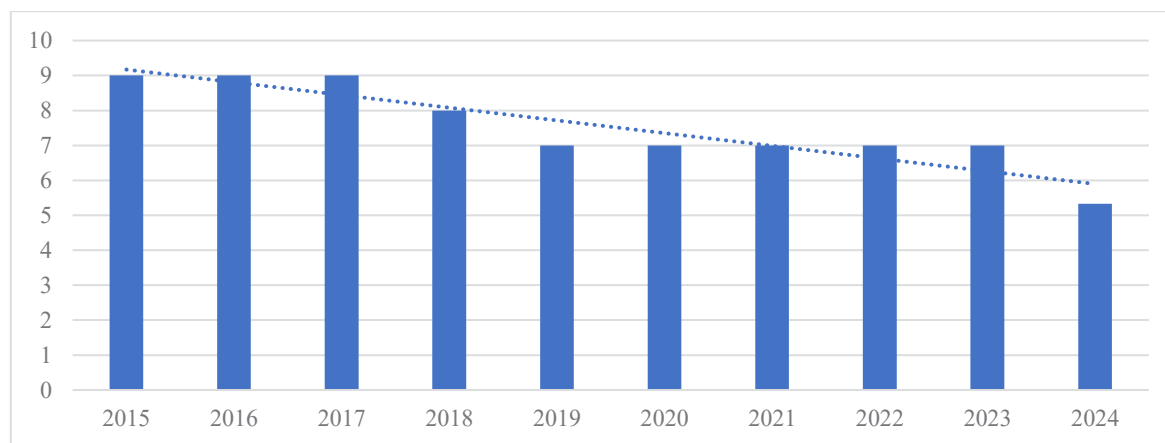


Source : Direction de la production agricole, 2025

• Adéquation des services d'inspection des semences

Sur la période 2015-2024, l'indicateur d'adéquation des services d'inspection des semences se maintient à un niveau globalement satisfaisant, en particulier entre 2015 et 2017, où il atteint 9 sur 10, traduisant un dispositif d'inspection fonctionnel et conforme aux standards attendus. À partir de 2018, l'indice connaît une évolution modérée à la baisse, variant entre 7 et 8 sur 10 sur la période de 2019 et 2023, avant de descendre à 5,33% en 2024 ; ce qui reflète la nécessité d'ajustements continus afin de tenir compte de l'élargissement des missions et des exigences croissantes du secteur semencier.

Graphique 22 : Adéquation des services d'inspection des semences (ASi=0-10)



Source : RPTPDM, 2025

- **Action contre la perte post récolte**

Des actions structurantes ont été mises en œuvre afin de renforcer l'accès des producteurs aux équipements et technologies agricoles, notamment à travers des mesures incitatives telles que l'exonération des droits et taxes à l'importation des matériels agricoles (moissonneuses-batteuses, égreneuses, décortiqueuses, etc.), ainsi que des dispositifs de garanties et de financement portés par des programmes et mécanismes nationaux (MIFA, PNPER, PASA, PTA-Kara, entre autres). Parallèlement, des investissements ont été réalisés dans l'aménagement et l'ouverture de pistes rurales, contribuant à réduire les pertes post-récolte liées aux contraintes de transport.

En outre, la construction de magasins de stockage, d'aires de séchage et d'unités de transformation a été encouragée afin d'améliorer la conservation et la valorisation des produits agricoles, tout en limitant les pertes après récolte et transformation. Enfin, la promotion de l'agriculture contractuelle au Togo a permis de renforcer les liens entre producteurs et marchés, favorisant une meilleure sécurisation des débouchés, des revenus agricoles et, à terme, de la sécurité alimentaire.

Les progrès enregistrés dans le système semencier, les services d'inspection et les infrastructures de stockage contribuent à améliorer la qualité des produits agricoles disponibles pour les ménages et à réduire les pertes post-récolte. Ces avancées favorisent une meilleure disponibilité d'aliments de qualité tout au long de l'année et renforcent progressivement la sécurité alimentaire des ménages. Toutefois, l'amélioration de l'utilisation alimentaire ne dépend pas uniquement de la disponibilité de produits de qualité. Elle suppose également que les ménages disposent des connaissances, des pratiques d'hygiène et des conditions sanitaires nécessaires pour assurer une alimentation diversifiée et équilibrée. Les efforts entrepris devront donc être accompagnés d'actions continues en matière d'éducation nutritionnelle, de sécurité sanitaire des aliments et d'accès aux services de base afin d'améliorer durablement l'état nutritionnel des populations.

Les trois premiers piliers doivent enfin être appréciés dans la durée. La stabilité de la sécurité alimentaire dépend de la capacité des systèmes alimentaires à résister aux

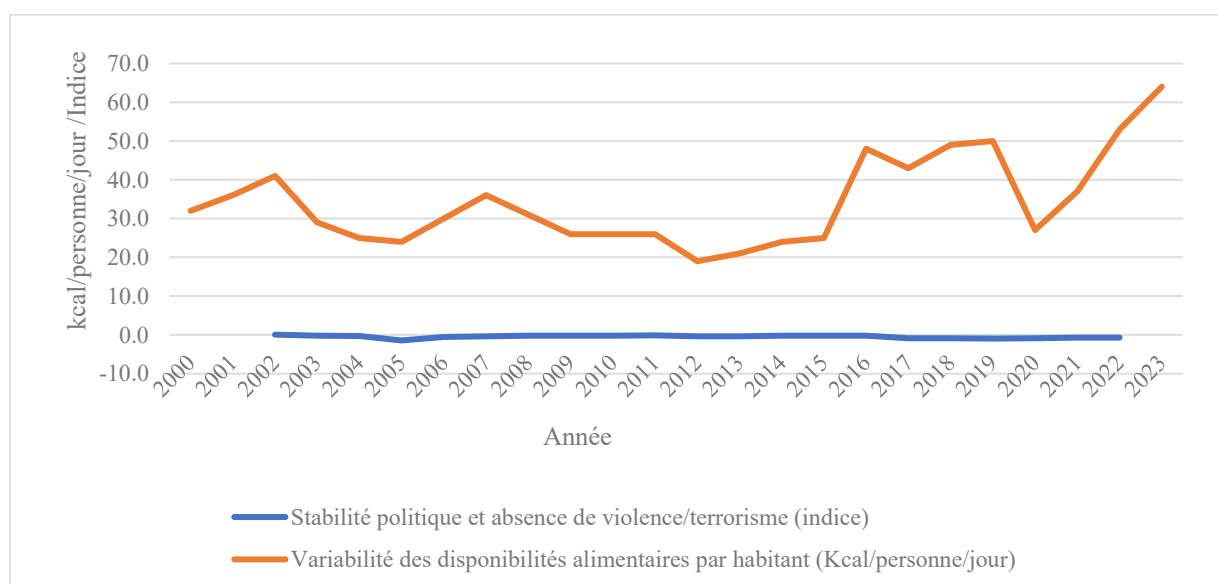


différents chocs économiques, climatiques ou sécuritaires susceptibles d'affecter durablement les ménages.

2.3.4 Stabilité (changement climatique, instabilité liée au terrorisme)

La stabilité alimentaire ou de l'approvisionnement est perçue à travers les indicateurs qui peuvent être à la fois des indicateurs de chocs et de vulnérabilités. Les indicateurs de chocs prennent en compte la variabilité de la production, l'instabilité des prix et l'instabilité politique. La variabilité de la production alimentaire par tête est très instable sur la période d'étude. En effet, elle est de 5,7 dollars en 2000 et 7,9 en 2016. En revanche, entre 2005 et 2008 cette variabilité est très faible et tourne autour de 2 dollars. Le Togo a donc une situation alimentaire moins instable sur cette période. En termes de Kilo calorie consommé, on note une tendance à la baisse. Cette variabilité passe de 27 à 6 kcals par personne en une journée sur la période de 2000 à 2013. La stabilité politique et l'absence de violence mesurent les perceptions de la probabilité que le gouvernement sera déstabilisé ou renversé par les moyens anticonstitutionnels ou violents, notamment la violence et le terrorisme à motivation politique. Elle est relativement faible sur la période d'observation sauf durant l'année 2005.

Graphique 23 : Indicateurs de choc de l'accessibilité alimentaire au Togo (Kcal/personne/jour/indice)



Source : Données de la FAOSTAT, 2025

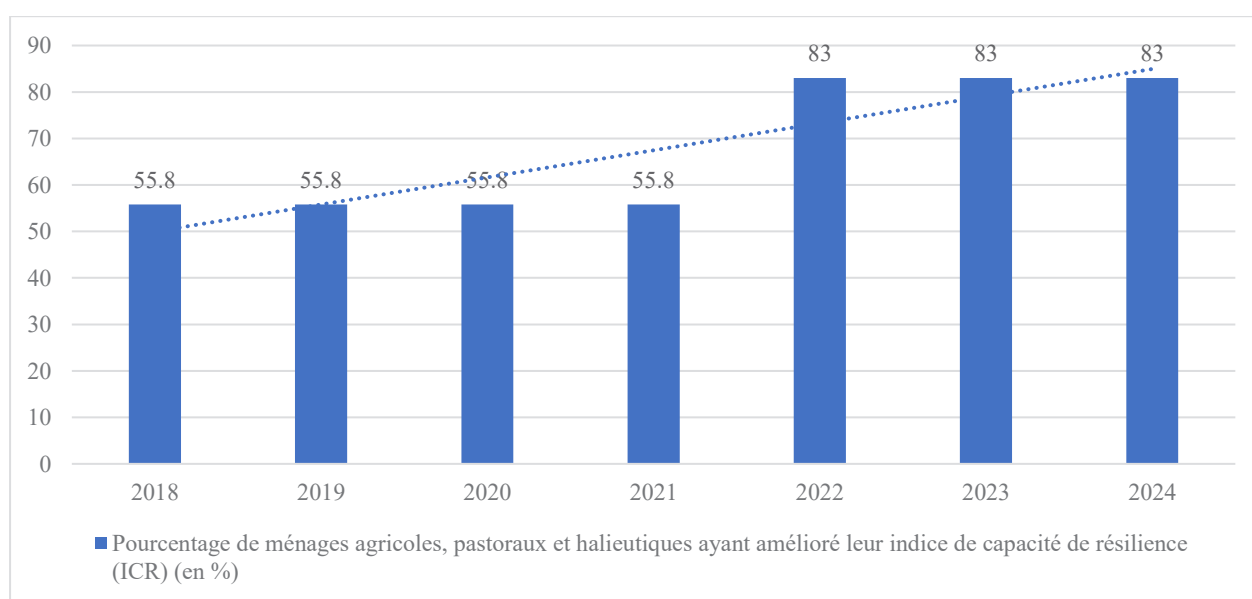
Résilience face à la variabilité du climat

Les données montrent une progression régulière du nombre de ménages agricoles, pastoraux et halieutiques ayant renforcé leur capacité de résilience face à la variabilité climatique. Entre 2018 et 2022, ce nombre est passé de 303 051 à 316 608 ménages, traduisant l'impact positif et cumulatif des interventions mises en œuvre en matière d'adaptation climatique, de gestion des risques et de renforcement des moyens de subsistance.

Parallèlement, le pourcentage de ménages ayant amélioré leur indice de capacité de résilience (ICR) est resté stable à 55,8 % entre 2018 et 2021, avant de connaître une amélioration significative à partir de 2022, atteignant 83 %, niveau qui se maintient jusqu'en 2024. Cette évolution suggère un renforcement qualitatif marqué de l'efficacité des actions engagées, au-delà de la seule augmentation du nombre de bénéficiaires.

Comparativement aux premières années de la période d'observation, les progrès enregistrés témoignent d'une amélioration notable de la résilience des ménages face aux aléas climatiques. Toutefois, les risques climatiques demeurent plus élevés que dans les zones agricoles bénéficiant d'infrastructures d'irrigation et de systèmes de gestion des risques plus développés.

Graphique 24 : pourcentage de ménages agricoles, pastoraux et halieutiques ayant amélioré leur indice de capacité de résilience (ICR) (en %)



Source : Données de la FAOSTAT, 2025



Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que les politiques et programmes déployés ont permis non seulement d'élargir progressivement la couverture des ménages bénéficiaires, mais également d'améliorer substantiellement l'intensité et la durabilité des gains en résilience climatique ; contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens ruraux d'existence.

Les indicateurs de résilience montrent que les ménages togolais renforcent progressivement leur capacité à faire face aux chocs climatiques et économiques. L'augmentation du nombre de ménages ayant amélioré leur capacité de résilience, ainsi que la progression de l'indice de capacité de résilience à partir de 2022, traduisent les effets positifs des politiques d'adaptation et des programmes d'appui aux moyens d'existence. Toutefois, cette amélioration ne signifie pas que tous les ménages sont durablement protégés. Les ménages dépendant exclusivement de l'agriculture pluviale, les petits exploitants et ceux vivant dans les zones les plus exposées aux aléas climatiques demeurent particulièrement vulnérables aux sécheresses, aux inondations, à la volatilité des prix et aux perturbations sécuritaires. Le renforcement de la résilience de ces groupes constitue ainsi un enjeu majeur pour assurer une sécurité alimentaire durable.

Ces quatre dimensions constituent le cadre de référence retenu au niveau international pour évaluer la sécurité alimentaire. Leur analyse permet non seulement d'apprécier la situation du Togo, mais également de situer ses performances par rapport aux objectifs internationaux et aux tendances observées dans la sous-région ouest-africaine.

L'analyse des quatre piliers met en évidence des avancées importantes, mais également plusieurs vulnérabilités persistantes. Il convient désormais d'examiner les principaux défis qui continuent d'affecter la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Togo.

2.4 Défis liés à la sécurité alimentaire au Togo

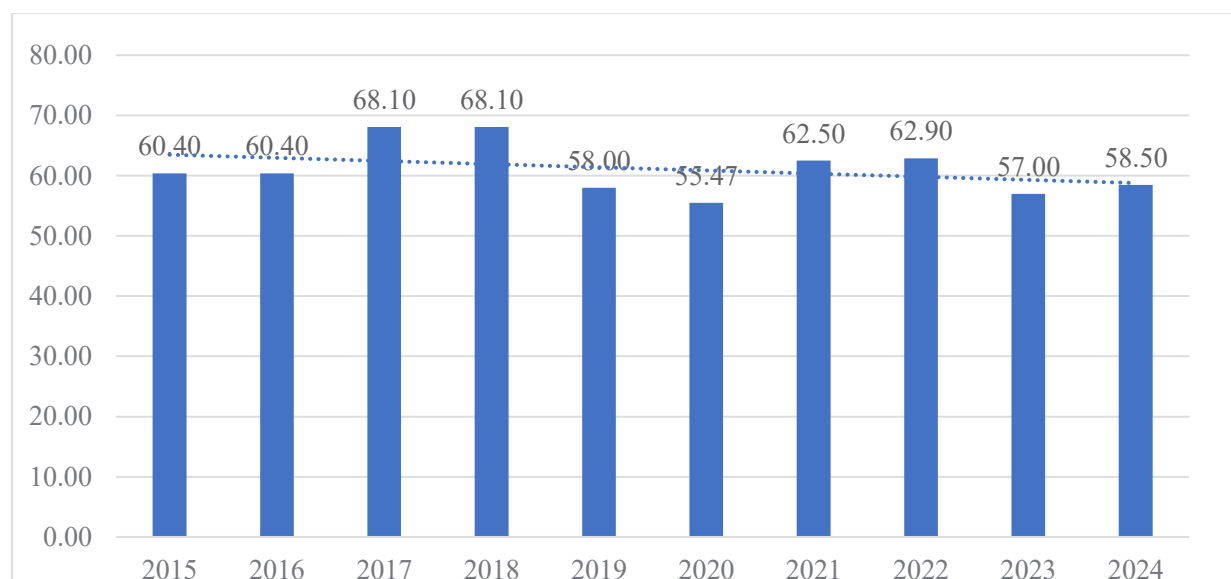
2.4.1 Insécurité alimentaire

Sur la période 2015-2018, la proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave demeure élevée, oscillant entre 60 % et 68,1 % ; ce qui traduit des vulnérabilités structurelles persistantes en matière d'accès à l'alimentation. À partir de 2019, une amélioration notable est observée, avec une baisse à 58 % en 2019, puis à 55,47 % en 2020, reflétant les effets conjugués des efforts de renforcement de la production agricole, des mécanismes de protection sociale et des interventions ciblées en faveur de la résilience des ménages. Ces effets conjugués proviennent des transferts monétaires aux ménages, de la distribution des kits alimentaires par le PAM et, également, de la création des cantines scolaires au bénéfice des élèves des écoles primaires publiques.

Toutefois, la période 2021-2022 est marquée par une dégradation relative, la proportion remontant à environ 62,5-62,9 %, dans un contexte caractérisé par des chocs exogènes multiples, notamment sanitaires liées à Covid 19, économiques et sécuritaires. En 2023-2024, l'indicateur enregistre une stabilisation autour de 57 et 58,5 %, suggérant une capacité d'absorption partielle de ces chocs, tout en mettant en évidence la persistance de niveaux d'insécurité alimentaire encore préoccupants. En effet, le programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP), lancé en 2022 a contribué au renforcement de la nutrition à travers l'appui-accompagnement des ménages ruraux pour le développement et à la gestion durable, ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale d'agriculture sensible à la nutrition.



Graphique 25 : Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (%)



Source : Rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI), 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2025

Dans l'ensemble, cette évolution indique que, malgré des progrès significatifs réalisés au milieu de la décennie, l'insécurité alimentaire demeure un défi majeur. Elle souligne la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions structurelles, en particulier celles visant la résilience des ménages, la productivité agricole, la stabilisation des revenus et l'amélioration de l'accès économique à l'alimentation, afin de consolider durablement les acquis enregistrés.

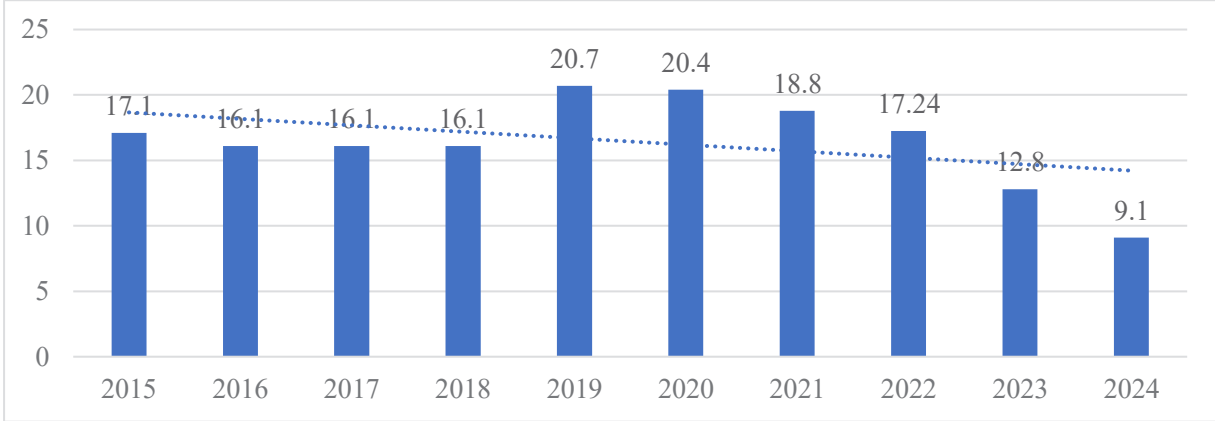
2.4.2 Évolution récente de la sous-alimentation et des indicateurs nutritionnels

2.4.2.1 Sous-alimentation de la population : tendances et facteurs explicatifs

Sur la période 2015-2018, la proportion de la population sous-alimentée enregistre une légère amélioration, passant de 17,1 % à 16,1 %, traduisant les effets initiaux des actions en faveur de la sécurité alimentaire. Toutefois, entre 2019 et 2020, l'indicateur connaît une hausse notable, atteignant 20,7 % en 2019 et 20,4 % en 2020, dans un contexte marqué par des chocs multiples, notamment climatiques, économiques et sanitaires, qui ont accru la vulnérabilité des ménages. À partir de 2021, une tendance à l'amélioration progressive se dessine. La proportion de la population sous-alimentée recule de 18,2 % en 2021 à 9,1 % en 2024, soit une baisse de plus de 9 points de pourcentage sur quatre ans. Cette

évolution positive reflète le renforcement des interventions en matière de production agricole, de résilience des ménages et d'accès à l'alimentation.

Graphique 26 : Proportion de la population sous- alimentée (% de la population du pays)



Source : Rapports sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (*SOF*), 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2025

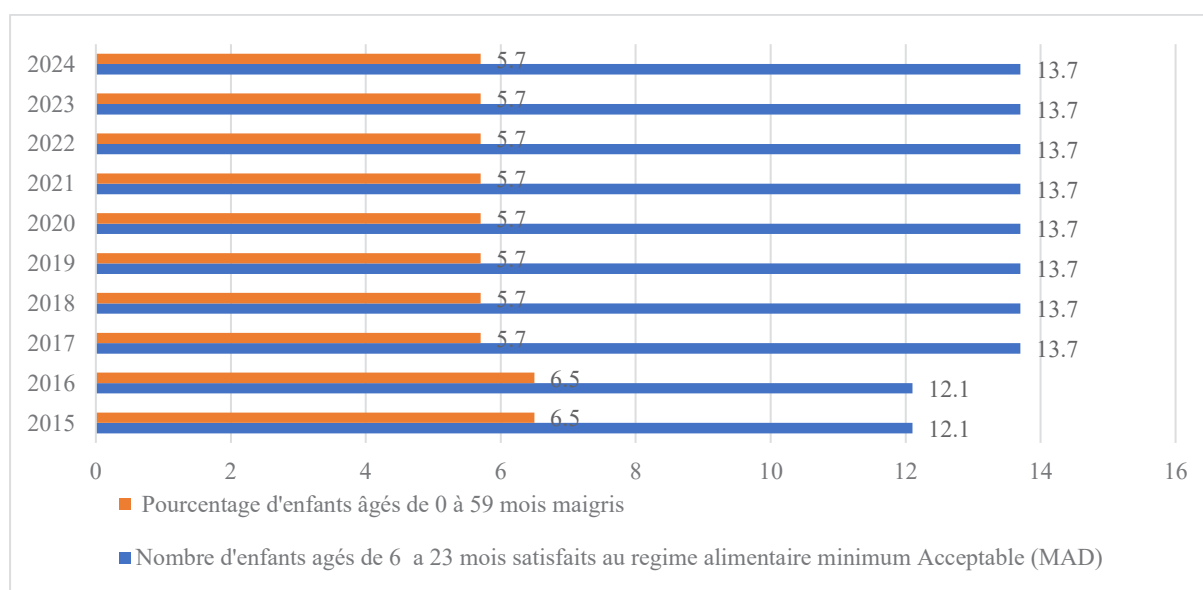
Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que, malgré des périodes de vulnérabilité accrues, les efforts engagés ont permis d'enregistrer des progrès significatifs sur la période récente.

2.4.2.2 Malnutrition infantile : état des lieux et tendances récentes

Sur la période 2015-2024, la proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime alimentaire minimum acceptable (MAD) demeure faible, bien qu'une légère amélioration soit observée à partir de 2017. L'indicateur passe de 12,1% en 2015 -2016 à 13,7 % dès 2017, niveau qui se maintient de manière stable jusqu'en 2024.



Graphique 27 : Régime alimentaire minimum acceptable (%)



Source : Rapport biennal des engagements de Malabo, 2025

Cette évolution suggère que les efforts déployés en matière de nutrition infantile ont permis d'enregistrer des progrès modestes, mais que ces avancées restent insuffisantes pour induire une amélioration structurelle significative de la qualité de l'alimentation des jeunes enfants. La stagnation observée sur le long terme met en évidence la persistance de contraintes liées à l'accès économique et nutritionnel à une alimentation diversifiée et adéquate.

Comparativement aux objectifs fixés au regard des engagements de Malabo et aux cibles internationales en matière de nutrition, les progrès observés au Togo demeurent encourageants mais insuffisants pour éliminer durablement la malnutrition sous toutes ses formes. Cette situation reste comparable à celle de plusieurs pays de l'Afrique de l'ouest confrontés aux mêmes contraintes structurelles.

Face à ces défis, les réponses reposent sur une action coordonnée entre les ministères chargés de l'agriculture et de la santé, l'ANSAT, les collectivités territoriales ainsi que les partenaires techniques et financiers. Ces institutions interviennent à travers les systèmes de l'alerte précoce, les programmes de nutrition, les transferts sociaux, les distributions alimentaires cibles et les actions de renforcement de la résilience des ménages vulnérables.

Les défis liés à la sécurité alimentaire ne se limitent pas au cadre national. Dans un contexte d'intégration régionale, leurs effets peuvent également influencer les échanges, les politiques agricoles communes et la résilience alimentaire de l'ensemble de l'espace CEDEAO.

2.5 Défis de la sécurité alimentaire aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO

La sécurité alimentaire demeure un déterminant central de la réussite de l'intégration régionale au sein de la CEDEAO. Malgré les progrès enregistrés, des vulnérabilités persistantes liées aux chocs climatiques, sanitaires et sécuritaires continuent d'affecter la production, la commercialisation et l'accès à l'alimentation. Ces fragilités limitent la fluidité des échanges agricoles et la convergence des politiques publiques, pourtant au cœur du projet d'intégration régionale.

2.5.1 Défis clés pour l'intégration

- (i) Hétérogénéités structurelles entre États membres (productivité, irrigation, accès aux intrants, capacités institutionnelles) qui freinent l'harmonisation des politiques agricoles ;
- (ii) Fragmentation des marchés due aux barrières non tarifaires, aux restrictions ponctuelles à l'exportation et aux coûts logistiques élevés ;
- (iii) Vulnérabilité aux chocs (climat, insécurité, crises économiques et sanitaires) perturbant les flux transfrontaliers et accentuant la volatilité des prix ;
- (iv) Coordination institutionnelle inégale, avec une mise en œuvre variable des cadres régionaux ;
- (v) Vulnérabilités sociales et nutritionnelles persistantes, limitant la traduction de l'intégration en gains tangibles pour les populations.

2.5.2 Alignement avec l'ECOWAP

L'ECOWAP fournit le cadre stratégique pour une agriculture compétitive, durable et inclusive. Les défis identifiés appellent à :



- renforcer la productivité et la résilience (irrigation, semences de qualité, mécanisation adaptée) ;
- accélérer l'harmonisation des normes (sanitaires, phytosanitaires, semencières) et la levée des barrières non tarifaires ;
- promouvoir l'intégration des chaînes de valeur régionales et l'agriculture contractuelle ;
- consolider la coordination des politiques nationales avec les priorités ECOWAP.

Rôle de la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA).

La RRSA est un instrument clé de gestion des crises et de stabilisation. Pour maximiser son impact, il convient de :

- améliorer la prévisibilité et la rapidité de mobilisation en période de choc ;
- renforcer l'articulation entre les réserves nationales et les mécanismes d'alerte précoce ;
- assurer une complémentarité avec les mesures de facilitation des échanges afin d'éviter les restrictions unilatérales.

Au-delà des enjeux commerciaux, ces défis ont des répercussions directes sur les ménages. Les perturbations des échanges régionaux peuvent entraîner des ruptures d'approvisionnement, une hausse des prix des denrées alimentaires et une réduction des débouchés pour les producteurs agricoles. Dans un contexte où une part importante des ménages dépend de l'agriculture pour ses revenus, le renforcement de l'intégration régionale constitue également un levier d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la résilience économique des populations. La compréhension des conséquences de ces défis suppose d'en analyser les causes profondes. Les facteurs conjoncturels et structurels qui entravent la sécurité alimentaire sont examinés dans la section suivante.

2.6 Facteurs clés (structurels et conjoncturels) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire au Togo

2.6.1 Facteurs conjoncturels aggravant l'insécurité alimentaire

i. Chocs climatiques récurrents et variabilité accrue

La fréquence accrue des sécheresses, inondations et irrégularités pluviométriques affecte directement la production agricole, la disponibilité alimentaire et les revenus des ménages ruraux, accentuant leur vulnérabilité.

ii. Chocs économiques et sanitaires

Les crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19, ont réduit le pouvoir d'achat des ménages, perturbé les chaînes d'approvisionnement et accru l'exposition à l'insécurité alimentaire, en particulier en milieu urbain et périurbain.

iii. Conflits et insécurité régionale

Bien que le Togo soit moins directement affecté que les pays du Sahel, l'insécurité régionale perturbe les flux commerciaux, limite la mobilité des acteurs agricoles et exerce une pression indirecte sur les marchés alimentaires nationaux et régionaux.

2.6.2 Facteurs structurels entravant la sécurité alimentaire au Togo

i. Faible productivité agricole et dépendance à l'agriculture pluviale

Le système alimentaire togolais demeure caractérisé par des rendements agricoles structurellement faibles, liés à une agriculture majoritairement pluviale, peu mécanisée et faiblement intensifiée. Cette situation limite la croissance de l'offre alimentaire par habitant, dans un contexte de croissance démographique en évolution.

ii. Dégradation progressive des ressources naturelles

La dégradation des sols, la déforestation, l'érosion et la réduction de la fertilité des terres agricoles constituent des contraintes structurelles majeures. L'extension des superficies cultivées se fait souvent au détriment de la durabilité des écosystèmes ; ce qui compromet la capacité productive à moyen et long terme.



iii. Faible intégration des marchés agricoles régionaux

Malgré l'existence de cadres régionaux (ECOWAP, ETLS), les marchés alimentaires restent fragmentés. Les échanges intrarégionaux sont limités, largement informels et entravés par des coûts de transaction élevés, des infrastructures insuffisantes et des barrières non tarifaires, réduisant la capacité du Togo à lisser les chocs alimentaires via le commerce régional.

iv. Insuffisance des investissements structurants

Les dépenses publiques agricoles privilégient actuellement des mesures de soutien direct aux intrants. Ce qui contribue à accompagner les producteurs et à soutenir la production à court terme. Toutefois, un rééquilibrage progressif vers des investissements massifs à plus fort impact structurel, notamment la recherche, l'innovation, la vulgarisation et le stockage, apparaît nécessaire pour renforcer durablement la sécurité alimentaire.

L'interaction entre ces facteurs conjoncturels et structurels explique la persistance de l'insécurité alimentaire malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Les ménages agricoles de petites tailles, les ménages dirigés par les femmes et les ménages disposant de faibles revenus demeurent les plus vulnérables. Cette situation montre que les politiques publiques doivent combiner des interventions d'urgence avec des actions structurelles visant à renforcer durablement la résilience de moyens d'existence.

L'identification des principaux facteurs de vulnérabilité permet enfin de dresser un diagnostic stratégique du système alimentaire togolais. L'analyse SWOT met en évidence les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui caractérisent l'architecture nationale de la sécurité alimentaire.

2.7 Analyse SWOT de la politique de sécurité alimentaire et de l'architecture institutionnelle du Togo

Le tableau ci-dessous présente une analyse SWOT du secteur agricole togolais, en distinguant trois niveaux clés : la production, la transformation et la distribution ; et en identifiant, pour chacun, les forces et faiblesses internes ainsi que les opportunités et menaces externes.

Tableau 6 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système alimentaire du Togo

Forces	Faiblesses
Au niveau de la production • existence d'un potentiel en terres arables d'environ 3,6 millions d'ha, de terres irrigables de plus de 536 800 ha dont 6 200 ha sont équipés d'un système d'aménagement hydro-agricole ainsi que de bas-fonds de l'ordre de 175 000 ha facilement aménageables ; • existence de ressources naturelles (biodiversité, eau, forêt etc.) ; • élaboration d'un schéma directeur pour l'agriculture irriguée relevant une disponibilité annuelle en eau de surface de plus de 10 milliards de m³ et 5,7 milliards de m³ d'eau souterraine ; • existence de structures de recherche et de vulgarisation avec des acquis importants en termes de technologies ; • existence de la carte de fertilité des sols et la diffusion des fiches de recommandations de fertilisation adaptée pour les principales cultures ; • maillage du territoire par les conseillers et techniciens agricoles ; • existence de programmes d'aménagements hydroagricoles ;	Au niveau de la production • faible productivité agricole pour certaines spéculations ; • faible maîtrise de l'eau ; • faible mécanisation agricole ; • accès limité aux facteurs de production (semences animales et végétales, foncier, crédit) ; • faible financement des activités agro-sylvopastorales, halieutiques, et de conservation de la biodiversité ; • pénurie de la main d'œuvre agricole ; • difficulté d'accès aux bassins de production ; • effet néfaste des changements climatiques (inondation, sécheresse, glissement de terrain) ; • faible adoption des nouvelles techniques agricoles. Au niveau de la transformation • faible capacité de transformation des produits agricoles ; • faible compétitivité des produits transformés par rapport aux produits importés ;



- mise en œuvre du projet pilote d'insémination artificielle des bovins à partir de races étrangères avec des résultats concluants ;
- existence d'une nouvelle loi foncière ;
- intensification de la lutte contre les maladies animales et la gestion des foyers épidémiologiques (charbon bactérien, rage canine, grippe aviaire, etc.) ;
- déploiement de 120 stations météorologiques pour les prévisions pour une cible de 400 à l'horizon 2025 ;
- création des instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) pour l'élevage et l'aquaculture ;
- prise en compte du genre dans le cadre du système alimentaire ;
- existence d'un centre d'excellence en protection durable des cultures (*CE-ProDuC*)

Au niveau de la transformation

- existence des unités de transformation ;
- Construction des centres de transformation agricole ;
- création en cours des centres régionaux de mécanisation agricole pour la mise à disposition des services de mécanisation agricole ;
- opérationnalisation d'un laboratoire national de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments (LaNSA) ;

Au niveau de la distribution

- réseau de désenclavement des zones de production en pleine extension ;
- existence d'un système d'information sur le marché agricole.

- coût élevé des facteurs de production (énergie, transport, eau) ;
- faible structuration des acteurs ;
- faible connaissance des normes de qualité et des bonnes pratiques de transformation ;
- faible accès aux financements.

Au niveau de la distribution

- accès limité aux marchés ;
- volatilité des prix des produits ;
- systèmes d'information sur les marchés peu développés.



Opportunités	Menaces
Au niveau de la production - bonne adhésion des acteurs à la base aux initiatives touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; - choix par le gouvernement, d'un développement intégré du secteur agricole à travers le déploiement des pôles de croissance agricoles (agropoles) ; - excédent alimentaire depuis plusieurs années ; - déconcentration de plusieurs structures d'octroi de crédit - existence d'une structure sous régionale de recherche et de formation spécialisée en Sciences aviaires (CERSA) ; - processus de digitalisation de l'appui conseil dans le domaine de l'agriculture. Au niveau de la distribution - réseau routier en plein développement	Au niveau de la production - changements climatiques ; - émergence des épizooties et de nouvelles maladies de cultures ; - forte dépendance à la pluviométrie ; Au niveau de la transformation - coût élevé des équipements et matériels ; - coût élevé des certifications des produits agricoles. Transversales - volatilité des prix sur les marchés mondiaux ; - attaques djihadiste au nord du pays ; - retrait de l'aide USAID.

Source : Auteur, 2025



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'objectif général de cette édition 2025 du rapport PERC est d'examiner les questions critiques relatives à la sécurité alimentaire au Togo et à la manière dont les défis de l'insécurité alimentaire peuvent affecter les efforts d'intégration régionale de la CEDEAO. Les objectifs spécifiques sont entre autres : (i) Analyser la divergence et/ou la convergence des valeurs de la valeur projetée des indicateurs socio-économiques de l'édition 2024 de l'EREO et de la valeur réelle en 2024 ; (ii) Analyser les implications possibles de trois développements majeurs de 2025 sur les perspectives socio-économiques du Togo pour la période 2025-2027 : (a) Suspension temporaire des activités de l'USAID ; b) guerre tarifaire mondiale déclenchée par les hausses de droits de douane aux États-Unis ; et c) retrait officiel du Burkina Faso, du Mali et du Niger ; (iii) Analyser l'état de la sécurité alimentaire au Togo (depuis la Déclaration de Maputo) et les défis que l'insécurité alimentaire pourrait poser non seulement au Togo, mais aussi aux efforts d'intégration régionale de la CEDEAO dans son ensemble ; (iv) Identifier les facteurs clés (structurels et cycliques) qui entravent la réalisation de la sécurité alimentaire au Togo.

Pour atteindre les objectifs de la mission, la démarche méthodologique a été participative dans les phases de revue documentaire d'une part et de collecte des données d'autre part. La collecte et le traitement des données économiques d'une part et la recherche documentaire auprès des institutions nationales d'autre part, ont permis d'atteindre les résultats suivants en lien avec les problématiques centrale et thématique de la présente édition.

Sur les performances macroéconomiques de 2025, il ressort que :

- Globalement, sur la période 2022-2024, le taux de croissance annuel moyen du PIB réel est de 6,3%, portée par le dynamisme de tous les secteurs de l'économie. La contribution à la croissance du PIB réel est de 5,5 points de pourcentage en moyenne pour toutes les branches de l'économie et de 0,8 point de pourcentage pour les taxes nettes des subventions.

- L'analyse de la structure de la dette montre que la dette extérieure a connu une progression modérée au cours de la période. Elle est passée de 1 296,11 milliards de FCFA en 2022 à 1 431,68 milliards de FCFA en 2023, puis à 1 785,17 milliards de FCFA en 2024 ; niveau légèrement supérieur à la projection initiale de 1 785,31 milliards de FCFA. Rapporté au PIB nominal, l'encours de la dette publique est ressorti en moyenne à 63,2% sur la période. Le stock de la dette intérieure représente en moyenne 60,1% du portefeuille de la dette publique entre 2022 et 2024.
- Sur la période 2022-2024, la masse monétaire du Togo est ressortie à 3.022,7 milliards en 2024 contre 2.781,9 milliards en 2023 et 2.607,8 milliards en 2022. Cette progression est portée essentiellement par l'augmentation des autres dépôts inclus dans la masse monétaire de 134,2 milliards et des dépôts transférables (dépôts à vue) de 80,3 milliards. Les autres dépôts inclus dans la masse monétaire sont passés de 1.058,8 milliards en 2022 à 1.217,5 milliards en 2023 et à 1.415,7 milliards en 2024. Les dépôts transférables sont passés de 1.178,8 milliards en 2022 à 1.135,8 milliards et à 1.163,0 milliards en 2024. La circulation fiduciaire a progressé en moyenne annuelle de 11,0%, en passant de 370,2 milliards en 2022 à 428,6 milliards en 2023 puis à 444,0 milliards en 2024.
- L'évolution du solde du compte courant met en évidence la persistance d'un déficit extérieur sur la période 2022-2024, traduisant un déséquilibre structurel entre les ressources externes et les paiements effectués vers l'extérieur. En 2022, le déficit du compte courant s'établit à -176,8 milliards de FCFA, reflétant un niveau déjà significatif des sorties nettes de devises. En 2023, le déficit s'est accentué pour atteindre -221,99 milliards de FCFA, soit une détérioration d'environ 45 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. Toutefois, une amélioration relative est observée en 2024, avec un déficit ramené à -188,68 milliards de FCFA. Bien que le solde reste négatif, cette réduction du déficit suggère un rééquilibrage partiel des comptes extérieurs, possiblement lié à une amélioration des exportations, des transferts extérieurs ou à une modération de certaines importations.



- Sur la période 2022-2024, le solde global de la balance des paiements du Togo est, en moyenne, ressorti excédentaire de 25,1 milliards, passant de -16,8 milliards en 2022 à 53,4 milliards en 2023 puis à 38,9 milliards en 2024. Ce niveau résulte d'un déficit du compte courant de 195,8 milliards, compensé par un excédent du compte de capital de 323,1 milliards et des sorties nettes de capitaux du compte financier de 103,5 milliards sur la période sous revue. En pourcentage du PIB, le solde global est de 0,6% en 2024 contre 0,9% en 2023 et -0,2% en 2022.

Sur la sécurité alimentaire, les principaux résultats sont indiqués ci-dessous.

- L'indicateur de disponibilité alimentaire affiche une ration calorifique qui est passée de 2151 kcal/p/j en 2001 à 2436 kcal/p/j en 2019 puis, à 2586 kcal/p/j en 2023. C'est depuis 2019 que la norme de 2586 kcal/p/j de la FAO est atteinte par le Togo. La production alimentaire au Togo est passée de 260 \$I entre 1999-2001 à 207 \$I entre 2015-2017, soit une baisse de 53 \$I par personne sur la période.
- La Disponibilité Énergique Alimentaire en pourcentage des besoins énergiques alimentaires moyens sur la période de 1999 à 2018, est passée de 99 % à 113 %, soit une augmentation d'environ 14%. Sur la période de 1990 à 2013, la disponibilité de protéines animales est passée de 8,12 à 9,04 g/personne/jour, représentant ainsi une croissance annuelle moyenne de 0,46 %. Cette croissance de l'offre est très inférieure à la moyenne journalière de l'Afrique occidentale qui est passée de 12.97 à 16.06 g/personne/jour sur la même période.
- A partir de 2021, une tendance à l'amélioration progressive se dessine. La proportion de la population sous-alimentée recule de 18,2 % en 2021 à 9,1 % en 2024, soit une baisse de plus de 9 points de pourcentage sur quatre ans. Cette évolution positive reflète le renforcement des interventions en matière de production agricole, de résilience des ménages et d'accès à l'alimentation.

- 74% des ménages présentent un Score de Consommation Alimentaire (SCA) supérieur à 35, traduisant globalement une consommation alimentaire acceptable durant la période suivant la récolte (février 2021). Toutefois, un SCA pauvre concerne entre 10 et 20 pour cent de la population dans les préfectures de Danpken, Doufelgou, Kéran et Kozah (région de la Kara), de Lacs, Vo et Zio (région maritime) et de Tandjouaré et de Tône (région des Savanes). La situation est préoccupante avec un SCA pauvre touchant plus de 20 pour cent de la population dans les préfectures de Cinkassé, Kpendjal et Kpendjal-Ouest.
- 74 % des ménages présentent un score de diversité alimentaire des ménages (SDAM) en phase minimale, signifiant qu'ils ont consommé au moins cinq différents groupes d'aliments la veille de l'enquête. Près de 11 pour cent de l'ensemble des ménages interrogés se situent en phase 3 ou au-delà (trois ou moins de trois groupes d'aliments consommés). Les préfectures dont le SDAM se situent dans la phase de crise et au-delà (SDAM supérieur ou égal à 3) sont celles d'Assoli et de Kéran (région de la Kara), de Vo (région maritime), d'Amou, Kloto et Wawa (région des Plateaux), de Cinkassé, Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Tanjouaré et Tône (région des Savanes).

En définitive, le Togo a enregistré des avancées notables en matière de disponibilités alimentaire, de modernisation du secteur agricole et de renforcement des politiques publiques. Toutefois, les analyses montrent que ces progrès ne bénéficient pas aux activités productives, les effets du changement climatique, les chocs économiques et les contraintes sécuritaires continuent d'affecter particulièrement les ménages les plus vulnérables. Dans ce contexte, le renforcement des dispositifs institutionnels, une meilleure coordination entre les acteurs nationaux apparaît comme des conditions essentielles pour garantir une sécurité alimentaire durable et soutenir les objectifs d'intégration régionale de la CEDEAO.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ministère de l'Économie et des Finances (2025), Programme pluriannuel de convergence 2026-2030. DGEAE octobre 2025.



101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro District, P.M.B 401,
Abuja, Nigeria

www.ecowas.int

ISBN 978-978-67-1255-0



9 789786 712550